

BERNARD MONTAGNES O.P., *Marseille 1859. Un épisode du conflit entre le couvent de Lyon et la province de France*, in «Archivum Fratrum Praedicatorum» (ISSN 0391-7320), 48, (1978), pp. 325-370.

Url: <https://heyjoe.fbk.eu/index.php/afp>

Questo articolo è stato digitalizzato della Biblioteca Fondazione Bruno Kessler, in collaborazione con l'Institutum Historicum Ordinis Praedicatorum all'interno del portale [HeyJoe](https://heyjoe.fbk.eu) - *History, Religion and Philosophy Journals Online Access*. HeyJoe è un progetto di digitalizzazione di riviste storiche, delle discipline filosofico-religiose e affini per le quali non esiste una versione elettronica.

This article was digitized by the Bruno Kessler Foundation Library in collaboration with the Institutum Historicum Ordinis Praedicatorum as part of the [HeyJoe](https://heyjoe.fbk.eu) portal - *History, Religion, and Philosophy Journals Online Access*. HeyJoe is a project dedicated to digitizing historical journals in the fields of philosophy, religion, and related disciplines for which no electronic version exists.



Nota copyright

Tutto il materiale contenuto nel sito [HeyJoe](#), compreso il presente PDF, è rilasciato sotto licenza [Creative Commons](#) Attribuzione-Non commerciale-Non opere derivate 4.0 Internazionale. Pertanto è possibile liberamente scaricare, stampare, fotocopiare e distribuire questo articolo e gli altri presenti nel sito, purché si attribuisca in maniera corretta la paternità dell'opera, non la si utilizzi per fini commerciali e non la si trasformi o modifichi.

Copyright notice

All materials on the [HeyJoe](#) website, including the present PDF file, are made available under a [Creative Commons](#) Attribution-NonCommercial-NoDerivatives 4.0 International License. You are free to download, print, copy, and share this file and any other on this website, as long as you give appropriate credit. You may not use this material for commercial purposes. If you remix, transform, or build upon the material, you may not distribute the modified material.



MARSEILLE 1859

UN EPISODE DU CONFLIT
ENTRE LE COUVENT DE LYON
ET LA PROVINCE DE FRANCE

PAR
B. MONTAGNES O.P.

Les rapports de Marseille avec l'ordre des prêcheurs au XIX^e siècle datent de loin. Aussitôt après la Révolution, les premiers curés de Saint-Cannat ont voulu faire revivre l'héritage spirituel de l'ancienne église des prêcheurs, dans laquelle était établie la nouvelle paroisse. Le curé Nicolas († 12.1.1827) avait obtenu du cardinal Scotti une lettre déclarant que l'église continuait de jouir de tous les privilèges et de toutes les indulgences qui lui appartenaient du temps des prêcheurs. Son successeur, le curé Matassy, avait rétabli la confrérie du Rosaire, en vertu de l'autorisation accordée le 10 avril 1830 par le vicaire général de l'Ordre, le P. Thomas Ancarani¹. Un autre curé de Saint-Cannat, Dominique Audibert, devait faire partie, en 1842, du groupe des premiers tertiaires reçus dans l'Ordre par l'évêque dominicain de Minorque, Mgr Jean Antoine Diaz Merino, alors exilé à Marseille. Ce groupe, attiré à l'Ordre sans doute par l'influence des premiers écrits dominicains de Lacordaire, réunissait cinq jeunes élèves du grand séminaire de Marseille: Jean-Baptiste Magnan, Justin Carausant, Cyprien Pinatel, Joseph Albanès et Boniface Guitton, fidèles amis de l'Ordre et futurs appuis de son implantation en Provence². Aussi l'abbé Pinatel pouvait-il à bon droit

¹ « Détails historiques sur la confrérie du Très-Saint Rosaire, canoniquement érigée dans l'église paroissiale de Saint-Cannat (les Prêcheurs) et conservés par privilège, après la récente fondation du couvent des Dominicains », article anonyme dans la Semaine liturgique de Marseille 4 (1864-65) 505-506.

² B. Montagnes, « Documents inédits sur Lacordaire à Marseille », dans Documents pour servir à l'histoire de l'ordre de Saint-Dominique en France, cahier 12, 1977.

écrire au P. Jandel le 20.11.1859: « Il y a treize ans que je travaille à former à Marseille des sympathies pour nos pères, ma vie depuis cette époque a toute été consacrée à ce but, j'ai voulu par tous les moyens possibles attirer nos pères ici ». L'élection de Lacordaire, député de Marseille en 1848, est en bonne partie son œuvre. La fondation des deux fraternités du tiers ordre en 1852 lui revient. Que ces amis aient réclamé des prédicateurs dominicains (le P. Hué en 1852), qu'ils aient désiré la présence d'un couvent de l'Ordre à Marseille, qu'ils aient aidé le début du couvent de Saint-Maximin, quoi de plus normal ?

Mais il ne semble pas qu'ils aient perçu la crise qui déchirait à propos de l'observance la province dominicaine de France dans les années 1856-58³. A leurs yeux, l'Ordre était personnifié depuis toujours par

³ Le désaccord entre Lacordaire et Jandel, qui devait éclater, après la nomination du P. Jandel par Pie IX à la tête de l'Ordre (1850), pendant le provincialat du P. Danzas (1854-58), remontait au début de la restauration de l'Ordre en France. Lorsque les premiers compagnons rassemblés par Lacordaire au couvent de Sainte-Sabine à Rome furent envoyés, en mai 1841, les uns à la Quercia, près de Viterbe (Jandel, Hershheim, Aussant, Bourard, Rey-Lafontaine), les autres à Bosco (Piel, Besson, Bonhomme, Danzas, David), Jandel, qui était déjà prêtre, devint en fait le père maître de ses compagnons et leur fit partager une interprétation rigoriste de la lettre des constitutions opposée à celle de Lacordaire. De là devait sortir, plus tard, l'idée de fonder en France un couvent (celui de Lyon en 1856), et, si possible, une province, de stricte observance, où tout serait subordonné à la pratique littérale des constitutions, au risque de subalterner la fonction apostolique à une conception archéologique de la vie régulière. Du temps où ces dissensions étaient devenues de notoriété publique, deux amis de l'Ordre, avec une loyauté à laquelle l'historien d'aujourd'hui doit rendre hommage, en ont raconté la genèse et les conséquences: Etienne Cartier en 1865 dans son livre sur le P. Besson (*Un religieux dominicain. Le R.P. Hyacinthe Besson. Sa vie et ses lettres. Paris 1865*), Joseph-Théophile Foisset en 1870 dans son livre sur le P. Lacordaire (*Vie du R.P. Lacordaire, Paris 1870*). Le P. Chocarne, biographe dominicain de Lacordaire, en revanche, préféra en 1866 taire cette crise, par souci d'apaisement comme il l'écrivait à Etienne Cartier le 28.7.1864, mais expliqua longuement l'affaire à ce dernier le 24.4.1863. — Sur l'importance du témoignage d'Etienne Cartier, à qui Lacordaire mourant avait donné mission d'éclairer l'opinion, voir mon article « Un recueil de documents inédits concernant la restauration de l'ordre des prêcheurs en France au XIX^e siècle », dans *Documents pour servir à l'histoire de l'ordre de Saint-Dominique en France*, cahier 13, 1978; j'y publie la lettre adressée par Chocarne à Cartier le 24.4.1863. — Par la suite, l'Ordre, durant une centaine d'années, devait entourer ces dissensions internes d'une véritable conspiration du silence, que les travaux du P. André Duval (et ceux, encore attendus, du P. Bernard Bonvin) commencent à lever. Voir, notamment, les articles « Danzas » (dans *Catholicisme*, t. III, col. 464), « Jandel » (dans *Dict. de Spir.*, t. VIII, col. 95-100) et « Lacordaire » (dans *Dict. de Spir.*, t. IX, col. 42-48,

Lacordaire, d'abord vicaire général pour la France (à ce titre, il accorde à Albanès, le 23.12.1847, les pouvoirs nécessaires à la fondation du tiers ordre, pour une première tentative sans succès), puis prieur provincial de France, à partir du 15 septembre 1850. Comment auraient-ils soupçonné que le P. Jandel, choisi parmi les premiers compagnons de Lacordaire pour être vicaire général (1.10.1850) puis maître de l'Ordre (17.12.1855), croyait devoir réformer la province de France en s'appuyant sur les adversaires de son fondateur regroupés autour du P. Danzas ? Et lorsque ce dernier succède à Lacordaire comme provincial en septembre 1854, c'est à lui qu'ils ont affaire pour tout ce qui regarde le gouvernement de la province, sans être informés des divergences qui opposaient les deux hommes. Quand bien même ils auraient connu le projet de fonder une seconde province dans le Midi, ils n'en auraient pas saisi toutes les arrière-pensées⁴. Une fois inauguré à Lyon par le P. Danzas, en décembre 1856, le couvent de stricte observance⁵, eux n'ont vu là, semble-t-il, que la progression normale de la province en direction du Midi et la possibilité d'un va-et-vient plus fréquent entre Marseille et Lyon. Avant le rétablissement du couvent de Saint-Maximin, en juillet 1859, personne ne savait à Marseille qu'il fallait choisir son camp entre la province de France et le couvent de Lyon. A Lyon, en revanche, toute démarche auprès du P. Danzas, avant comme après la fin de son mandat de provincial, semblait exprimer une préférence pour ce couvent contre la province. De sérieux malentendus se préparaient ainsi.

Une lettre de Lacordaire à Mme Swetchine, dix-huit mois avant la fin du provincialat de Danzas, sans toutefois nommer le chef des

en collaboration avec B. Bonvin). — La plupart des documents sont conservés aux Archives de l'Ordre à Rome, citées sous le sigle AGOP.

⁴ Le P. Danzas, provincial de France depuis septembre 1854, préparait en secret, avec l'aide de quelques initiés, la fondation d'une autre « œuvre », comme on disait alors. Cf. lettre du P. Jandel au P. Pierson, le 1.12.1855, citée dans I. Body, *Vie du P. Potton*, Paris 1901, p. 58, note 1 : « Le T.R.P. provincial (Danzas) m'écrivit au sujet d'un projet de fondation d'une nouvelle province, dont il me dit vous avoir fait confidence. Ce même projet, le P. Besson et moi, nous l'avions conçu ensemble depuis l'époque de la fondation du couvent de Toulouse (1853) et c'était sur cette maison que nous reposions nos espérances d'avenir ».

⁵ Comme les premiers religieux du couvent de Lyon vont être mêlés à l'affaire de Marseille 1859, je note ici leur nom : Louis-Marie Pierson, prieur, Pie Bernard, Augustin Paris, Matthieu Lecomte, Antonin Doussot, André Meynard, Marie-Augustin Chardon, auxquels s'ajoutaient deux frères convers.

opposants, dévoile l'essentiel du désaccord ⁶. « Notre province du grand ordre est travaillée, sous l'influence de quelques esprits, de projets de réforme exagérés. C'est l'effet de la jeunesse, et j'ai confiance que le temps mènera tout au point exact mais difficile du possible et du vrai. On a presque toujours vu ces divergences dans les œuvres de restauration, l'antiquité leurrant quelques-uns d'une imitation étroite et puérile, tandis que d'autres sentent mieux la différence des temps et des situations » (24.4.1857). Pronostic trop optimiste, à court terme du moins : la situation s'envenima au point que le P. Besson dut être envoyé par le pape, en août 1858, pour trouver une issue à la crise. Après enquête dans les couvents de France, le visiteur proposa d'assurer la succession de Danzas à la tête de la province en faisant postuler Lacordaire comme provincial, et de séparer le couvent de Lyon du reste de la province en le plaçant sous la juridiction immédiate du maître de l'Ordre. Par la suite, la fondation de deux autres couvents de même inspiration que celui de Lyon ⁷ permettrait de constituer une autre province. Après les deux mesures préconisées par le P. Besson, la province de France pouvait escompter l'apaisement. De nouveau provincial, Lacordaire, informant Mme de Prailly des fondations en cours à Saint-Maximin, Dijon et Bordeaux, se félicite de l'intervention chirurgicale ⁸. « Vous le voyez, lui écrit-il le 8.1.1859, Dieu bénit largement ces commencements de mon second provincialat. Tout est en paix dans la province; la confiance y renaît de toutes parts, et l'orage que nous avons traversé, loin de nous nuire, n'aura fait que nous séparer de quelques éléments qui, par la singularité de leur esprit, eussent été un obstacle perpétuel à l'union des cœurs. Lyon, séparé de la province, n'a aucun inconvénient pour l'avenir. Il y a toujours eu chez nous des couvents, et même des congrégations, qui menaient une vie particulière ».

Comme chacun avait poussé ses pions dans la même direction — celle de Marseille —, Lacordaire par l'ouverture du couvent de Saint-Maximin le 5 juillet 1859 et Danzas par l'inauguration du couvent de

⁶ Correspondance du R.P. Lacordaire et de Madame Swetchine, publiée par A. de Falloux, 6^e édition, Paris 1872, p. 561.

⁷ Le rapport de Danzas à Jandel au début de janvier 1859 sur « les besoins d'expansion de l'œuvre de Lyon » mentionne deux projets de fondation, le premier et le plus avancé à Carpentras, le second à Poitiers. Il n'est pas question de Marseille dans ce rapport antérieur aux démarches de l'abbé Pinatel auprès du P. Danzas. AGOP XIII, 33128.

⁸ Lettres du R.P. Lacordaire à Mme la baronne de Prailly, publiées par B. Chocarne, Paris 1885, p. 344.

Carpentras le 16 septembre, de nouvelles frictions s'annonçaient. Pour consolider une trêve encore fragile, menacée qu'elle était par de tenaces rancunes et d'inévitables rivalités de part et d'autre, Lacordaire prit l'initiative, le 26 octobre, de proposer au P. Jandel un « concordat au sujet de Lyon », par lequel le maître de l'Ordre réglerait pacifiquement les rapports encore tendus entre les deux institutions⁹. En substance: 1. Personne ne pourrait passer de l'une à l'autre sans l'autorisation expresse de son propre supérieur. 2. Chacune devrait s'abstenir de critiquer les religieux et les observances de l'autre. En particulier, défense aux pères de Lyon de s'intituler *dominicains réformés* ou *frères prêcheurs de la réforme*. Pour le tiers ordre, chacune devrait respecter le champ d'action de l'autre. 4. Chacune devrait s'abstenir d'enlever à l'autre ses postulants, ses novices ou ses pères. En outre, Lacordaire acceptait de son côté de créer à Mazères un couvent de stricte observance pour la province de France. Toutes les conditions pour rétablir la bonne entente entre les deux partenaires semblaient remplies¹⁰. Or au moment même où le P. Jandel, en promulguant l'ordonnance de pacification le 24 novembre à Rome, croyait mettre fin une fois pour toutes au conflit entre le couvent de Lyon et la province de France, les hostilités venaient déjà de reprendre à Marseille, où se produisait un vif affrontement déclenché par le P. Matthieu Lecomte. Pour devancer les projets de Lacordaire, Danzas tentait de s'établir le premier à Marseille, mais se heurtait à l'hostilité résolue des amis que l'Ordre comptait dans la ville depuis longtemps, et notamment de l'abbé Pinatel et du tiers ordre.

La crise, quoique brève (elle se déroule entre le 11 et le 23 novembre), a laissé de nombreuses traces dans les correspondances: une cinquantaine de lettres échangées durant les années 1859-1861, mais les séquelles apparaissent encore jusqu'en 1865. Ces documents permettent de découvrir les prodromes de l'affaire, d'en décrire le déroulement jour par jour et d'en saisir l'enjeu.

⁹ AGOP XIII, 30 100.

¹⁰ Jandel en était convaincu, comme en témoigne sa correspondance avec les frères de Saint-Maximin. « Le T.R.P. provincial se montre sincèrement disposé à fraterniser avec Lyon, pourvu que ce soient désormais deux œuvres séparées et fraternelles par leur séparation même, et en même temps à s'efforcer de développer progressivement l'esprit religieux dans la province » (au fr. Jean-Baptiste Lévy, 10.11.1859; souligné par J.). « On travaille activement au rétablissement de la paix, de concert avec le P. provincial, et l'on espère y réussir » (au fr. Michel-Gonzague Trouche, 12.11.1859; on = je). AGOP XIII, 30 100.

1. LES DÉMARCHES DE C. PINATEL POUR OBTENIR UNE FONDATION À MARSEILLE

L'abbé Cyprien Pinatel ¹¹ avait été reçu dans le tiers ordre dominicain sous le nom de fr. Thomas en novembre 1842. C'est lui qui avait fondé les deux fraternités de Marseille (celle des dames le 25.7.1852 et celle des messieurs le 1.8.1852) dans la chapelle des sœurs minimes, au cours Gouffé, non loin de l'église paroissiale Saint-Jean-Baptiste, dont il était alors curé. Durant quatre ans il devait demeurer directeur des deux fraternités ¹². Mais en août 1856 — saura-t-on jamais pourquoi ? — Mgr de Mazenod l'envoie en disgrâce dans la banlieue, à Saint-Barthélemy. Le tiers ordre partage avec son directeur la défaveur de l'évêque : la fraternité des dames est frappée de suspension le 15 décembre et ne pourra se reconstituer qu'au début de 1859 ¹³ ; celle des messieurs, envers laquelle Mazenod se montre moins sévère (il bénit leur chapelle et y célèbre la messe le 7 décembre), doit remplacer son directeur, formelle-

¹¹ Issu d'une famille de négociants marseillais tant du côté de son père que de celui de sa mère, il naquit à Allauch le 29.10.1820. Entré au Grand-Séminaire en 1839, durant sa théologie il fit une tentative de noviciat chez les jésuites d'Avignon, que son état de santé l'empêcha de poursuivre. Il fut ordonné prêtre le 24.9.1843. En 1848, il fonda, avec d'autres prêtres animés du même esprit que lui, le club de la Loubière, qui fit les élections dans les Bouches-du-Rhône et envoya à la Constituante un groupe de députés catholiques, dont Lacordaire. Il fut chargé de créer la paroisse Saint-Jean-Baptiste en 1851, de bâtir l'église de Saint-Barthélemy en 1856, puis il fut nommé curé de Saint-Victor en 1868 et curé de Saint-Charles en 1870, où il mourut le 31.3.1885. Voir la notice nécrologique par l'abbé J.-B. Magnan, « L'abbé Cyprien Pinatel », dans *L'écho de N.-D. de la Garde*, semaine religieuse de Marseille 4 (1884-85) 424-426.

¹² Les archives de la fraternité des dames sont conservées maintenant au couvent Saint-Lazare des dominicains de Marseille. Celles de la fraternité des messieurs, qui y étaient conservées jadis, sont égarées depuis plus de trente ans. Je n'en connais que des extraits, relevés par un tertiaire qui y avait eu accès, M. Piéri, qui m'a confié ses notes le 30.6.1976.

¹³ Les activités de la fraternité des dames ne reprendront qu'en janvier 1859. Le registre du conseil donne un bref résumé, de la main de Pinatel : « La fraternité ayant été obligée de suspendre ses réunions, par ordre de Mgr l'évêque, tout ce qui avait été fait jusqu'ici est demeuré non avenu, excepté les professions reçues canoniquement. La sentence qui nous frappait de suspension était en date du 15 décembre de la présente année (1856), elle n'exprimait aucun motif ni raison de ce procédé violent et injuste. Après en avoir référé au maître de l'Ordre à Rome, nous nous sommes soumis (*sic*), avec un silence respectueux, mais laissant au Bon Dieu le soin de notre fraternité ».

ment écarté par l'évêque. Comme provincial de France, Danzas est saisi de l'incident par les tertiaires, à Lyon sans doute. Toutefois, afin de ménager l'autorité diocésaine, ce dernier montre peu d'empressement à choisir pour directeur un autre prêtre du tiers ordre¹⁴. C'est pourtant la solution à laquelle en viennent les supérieurs responsables, car une lettre du P. Jandel (9.2.1857), que le provincial Danzas transmet avec ses propres encouragements (8.3.1857), institue l'abbé Carausant directeur de la fraternité des messieurs¹⁵.

Pinatel, de son exil à Saint-Barthélemy, ne renonce pas à s'employer pour l'Ordre. « Lorsqu'en 1857, au mois de septembre, écrit-il à Jandel le 20.11.1859, je sollicitai le P. Danzas, alors provincial de France, de venir à Saint-Maximin, lorsque, sur l'observation qu'il me fit que des religieux mourraient de faim à Saint-Maximin, je lui promis que Marseille nourrirait le couvent et que toute l'influence des amis de notre ordre concourrait à ce but, il se détermina à fonder uniquement parce qu'il comptait sur nos promesses »¹⁶. Durant l'année 1858, il ne réclame

¹⁴ Suivant les notes Piéri, le fr. prieur rend compte au conseil le 6.1.1857 de la disgrâce de Pinatel survenue en août. « En même temps une lettre était adressée au T.R.P. Danzas, provincial de France, pour le prier de mettre un terme à la situation difficile, mal définie, de notre tiers ordre. Cette situation difficile provenait de l'absence de pouvoirs réguliers donnés à un prêtre susceptible de nous diriger, l'abbé Pinatel en étant formellement empêché par Mgr. Le prieur et le conseil de la fraternité expriment leurs sentiments de respect et d'affection à M. l'abbé Pinatel, ainsi que leur reconnaissance. Le T.R.P. Danzas se réjouit de ce témoignage d'attachement de la fraternité à son ancien directeur, mais demeure sur la réserve pour délivrer de nouveaux pouvoirs à un autre prêtre du tiers ordre, afin de garder une attitude de conciliation vis-à-vis de l'autorité diocésaine ».

¹⁵ Notes Piéri; cf. n. 12.

¹⁶ Pinatel à Jandel, 20.11.1859. AGOP XIII, 30 100. — En réalité l'initiative de Pinatel doit être un peu antérieure à septembre 1857, car la chronique du couvent de Saint-Maximin place la visite de Danzas à Saint-Maximin en août. « Le 27 août 1857, le T.R.P. Danzas était à Saint-Maximin, visitait le couvent et l'église et se demandait comment il pourrait remettre son ordre en possession de l'un et de l'autre. M. Honorat, maire de Saint-Maximin (...) proposa un arrangement qui ne satisfait pas le P. Danzas. Celui-ci aurait voulu une donation pure et simple, surtout il aurait voulu assurer à ses religieux une existence indépendante (...) Le T.R.P. Danzas quitta Saint-Maximin sans avoir rien fait ». « La restauration de Saint-Maximin par le P. Lacordaire », extraits de la chronique du couvent publiés dans *La vie dominicaine*, avril 1939, pp. 121-124, et mai 1939, pp. 149-153. — La version que Danzas donne à Jandel le 16.1.1859 ne concorde pas avec la précédente: Danzas prétend que le maire avait consenti des conditions avantageuses dont le P. Lacordaire aurait pu profiter, sans avoir à payer pour acquérir le couvent. Mais l'animosité qui inspire cette version suffit à la rendre suspecte. — Pinatel attribue à Danzas la première dé-

pas seulement à Danzas l'envoi de religieux à Marseille, il projette aussi d'entrer lui-même dans l'Ordre. A Lyon certes, mais sans doute pas en se prononçant pour Lyon, comme le prétend Danzas. Ce dessein provoque, entre le curé de Saint-Barthélemy et l'évêque de Marseille, une nouvelle difficulté, dont Danzas entretient Jandel le 12.12.1858.

Peut-être avez-vous une idée de l'humeur de l'évêque de Marseille et de ses dispositions en particulier peu aimables à l'endroit de notre ordre. Nos trois amis dans le clergé de Marseille, les abbés Magnan, Albanès et Pinatel sont tombés en disgrâce. Les deux premiers se sont réfugiés à Rome. L'abbé Pinatel, de curé en ville est devenu curé dans la banlieue d'une paroisse de 300 âmes. Il a supporté cette épreuve avec une docilité que ses amis lui ont reprochée. Il avait de la fortune et pouvait vivre sans paroisse.

Après plusieurs années de disgrâce, sa pensée d'être dominicain se mûrit. Il se prononça pour Lyon vers lequel il inclinait, mais que lui conseilla aussi le P. Petetot. Ayant liquidé ses affaires, il obtint le consentement de son évêque, et il allait nous arriver il y a deux mois, quand l'évêque lui demanda un répit. L'abbé Pinatel l'accorda généreusement et sur notre conseil. Puis, quand il voulut partir, l'évêque retira complètement sa parole et déclara que si l'abbé Pinatel persistait dans son dessein, il le poursuivrait dans toutes les communautés où il se réfugierait.

Là-dessus, nous venons d'écrire à l'abbé Pinatel d'arriver. De l'évêque de Marseille, on n'obtient d'ordinaire les choses qu'en les prenant.

Mais si nous pouvons nous passer de son consentement, nous ne pouvons nous passer de son attestation. Voilà la difficulté. Les déclarations du décret indiquent en pareil cas d'en référer à la S. Congrégation.

Pour de plus amples renseignements, consulter l'abbé Albanès. Il en sait long¹⁷.

Entre-temps, Pinatel et Mazenod s'étant réconciliés, au début de 1859 l'évêque engage la fraternité des dames à se reconstituer et à reprendre son ancien directeur. Le curé de Saint-Barthélemy, obligé de

cision concernant Saint-Maximin. « Le P. Lacordaire, en continuant l'œuvre du P. Danzas à Saint-Maximin, savait très bien que cette pauvre petite ville ne pourrait suffire à l'entretien de 80 religieux, mais il savait aussi que les Marseillais avaient promis leur concours et il a compté là-dessus ». Pinatel à Jandel, de Marseille (Saint-Barthélemy) le 20.11.1859. AGOP XIII, 30 100.

¹⁷ Danzas à Jandel, de Lyon le 12.12.1858. AGOP XIII, 33 128. - Réponse de Jandel le 30.12.1858: « Que l'abbé Pinatel adresse un recours à la S.C. si son évêque refuse de lui donner une attestation ».

différer encore son entrée dans l'Ordre, presse alors le P. Danzas — mais en vain — d'établir une communauté à Marseille. La lettre de Danzas à Jandel le 20.2.1859 montre qu'à Lyon on n'était nullement disposé à faire passer Marseille avant Carpentras ou Poitiers.

L'évêque de Marseille vient de lever l'interdit sur les dominicains. L'abbé Pinatel, qui s'est engagé à rester à son poste jusqu'à la Trinité, n'a eu rien de plus pressé que de se mettre en campagne pour nous fonder à Marseille. Il veut acheter pour 40 000 francs l'ancien couvent des minimes. Il a déjà, dit-il, obtenu 20 000 francs. J'ai fait mes objections. Il faudrait de bien belles conditions pour abandonner une négociation aussi avancée que celle de Carpentras, ou si l'on acceptait pour un avenir plus éloigné, reléguer Poitiers au 3^e rang. Il y a d'ailleurs des objections à faire contre la maison des minimes. L'abbé Pinatel lui-même ne la considère que comme un provisoire. Mais peut-on se défaire ensuite quand on veut d'un immeuble ? Et d'ailleurs ce couvent, tout insuffisant qu'il soit, ne nous obligerait-il pas à y mettre dès l'abord, parce qu'il est couvent, un plus grand nombre d'hommes que dans une location provisoire ? J'ai donc posé comme la seule condition qui me ferait vous soumettre ce projet qu'on nous offrît un terrain dans la nouvelle ville qu'on bâtit, et qu'on y construisît une aile de couvent et le fond d'une chapelle. J'ajoutai encore qu'il fallait que ces propositions arrivassent avant votre réponse décisive relative à Carpentras.

Malgré cela, mon Rme père, je ne suis pas fâché de vous dire ce qui vient de se passer entre M. Pinatel et moi, vous abandonnant, cela va de soi, de décider autrement que je n'ai fait ¹⁸.

Dans la pensée de Danzas, ne pas accepter les propositions de Pinatel ne revenait pas à les repousser : en répondant évasivement, il croyait ménager l'avenir. Or ce faux-fuyant satisfaisait si peu l'attente de Pinatel que celui-ci y vit un véritable refus. Dans une lettre au P. Souailard le 21.12.1859, Pinatel, pour se défendre de l'accusation d'avoir manqué de parole à Danzas, rapporte le détail de ses négociations infructueuses avec le couvent de Lyon.

Depuis longtemps nous travaillons ici pour une fondation. Tous les prêtres du tiers ordre, nos frères et nos sœurs ont toujours uni tous leurs efforts pour atteindre ce but. Les tentatives faites auprès du R.P. Danzas quand il était provincial n'ont jamais amené aucun résultat, il n'a jamais voulu engager l'avenir d'une manière sérieuse ; moi-même

¹⁸ Danzas à Jandel, de Lyon le 20.2.1859. AGOP XIII, 33 128.

je l'avais vivement sollicité et à plusieurs reprises, mais je n'ai jamais reçu que des refus, tantôt formels, tantôt plus ou moins déguisés. Enfin cette année encore j'allai à Lyon voir le R.P. Danzas et tenter un dernier effort. Je portais au R.P. l'assurance d'un concours efficace, j'offrais une somme de 40 000 francs, et je lui donnai surtout la bonne nouvelle de l'agrément de Mgr l'évêque, car sur ma demande Mgr me dit ces propres paroles: Dites à vos pères que s'ils veulent venir dans mon diocèse ils me feront plaisir.

Rien ne put déterminer le R.P. Danzas. Il répondait toujours d'une manière très évasive, et même, m'ayant appelé au sein du conseil du couvent de Lyon, il me fit répéter devant tous les pères ce que déjà je lui avais dit à lui-même, et il me fut répondu d'une voix unanime que la fondation de Marseille ne pouvait se faire, attendu que Carpentras et Poitiers semblaient offrir de plus précieux avantages, et que d'ailleurs on n'était pas assez nombreux pour fonder. Le P. Danzas ajouta même que de longtemps on ne pouvait rien promettre, attendu que dans le cas où la maison de Lyon viendrait à prospérer, il fallait songer à fonder des études à Lyon avant de l'étendre.

Depuis, dans mes lettres, je pressais encore le P. Danzas, et voici les réponses à toutes mes sollicitudes. Dans une lettre en date du 18 février 1859, il me disait: « Si nous nous détournions des avantages actuels qu'on a cru voir à Carpentras, ce serait plutôt pour nous tourner du côté de Poitiers. Un grand intérêt moral nous y appelle etc etc ». Puis un peu plus bas: « Dans nos projets, Poitiers resterait toujours la troisième fondation. Raison de plus, me direz-vous, pour ne pas mettre Marseille au quatrième rang et pour le substituer à Carpentras. C'est bien vrai, mais je vous ai dit à quelle condition ». Et cette condition était que le Rme P. général n'approuvât pas la fondation de Carpentras. Or deux lignes plus bas le P. Danzas disait: « Je viens d'écrire à Mgr d'Avignon que nous attendions une décision de Rome ». Je vous laisse à penser si c'était le cas de tenter une démarche à Rome pour faire revenir le Rme père sur des démarches aussi avancées ¹⁹.

Jusque-là les projets de Lacordaire pour racheter le couvent de Saint-Maximin n'entrent jamais en compte dans les calculs du P. Danzas. Pourtant ce dernier les connaissait, malgré le secret dont Lacordaire estimait nécessaire d'entourer les pourparlers. « Je suis heureux, écrit Danzas à Jandel dès le 16.1.1859, que Saint-Maximin soit à l'ordre, et que nous ne l'ayons pas, bien qu'il y ait ici quelques regrets. Je suis

¹⁹ Pinatel à Souaillard, de Marseille (Saint-Barthélemy) le 21.12.1859. AGOP XIII, 30 100.

également heureux d'avoir contribué à mettre entre les mains de la province ce couvent si plein de saints souvenirs »²⁰. Nulle crainte ne se manifeste alors de voir la province progresser en direction de Marseille. Il est vrai que l'achat de Saint-Maximin ne devait être conclu que le 5 avril et le couvent habité seulement à partir du 5 juillet. Très vite pourtant le P. Jandel avait mis en garde Danzas contre les conséquences prévisibles, dans une lettre connue indirectement à travers la correspondance de Danzas avec Jandel le 19.11.1859.

Le 1^{er} mars dernier, vous m'écriviez : « Je vous dirai que le P. Lacordaire pense, pour un avenir plus ou moins prochain, à une fondation à Aix et à Marseille. Cette circonstance me semble militer puissamment en faveur de nos projets de Carpentras et de Marseille, afin d'occuper le terrain les premiers et de former ainsi le noyau destiné à rétablir la province de Provence. J'ai voulu vous avertir tout de suite parce que cela peut être d'un grand poids dans vos déterminations ».

C'était bien, ce me semble, encore la même pensée qui vous inspirait, quand, l'été dernier, vous me parliez de la réunion de la Corse à l'œuvre de Lyon²¹.

Or la présence des fils de Lacordaire à Saint-Maximin, dans ce couvent appelé à devenir « la clef de voûte de la province de France », comme l'écrit l'*Année dominicaine* d'août 1859, devait bouleverser toutes les données. Au moment où Danzas, poussé par Jandel, songe à s'établir à Marseille et croit pouvoir compter sur l'appui de Pinatel, les amis que l'Ordre compte à Marseille ont resserré, à Saint-Maximin, leurs liens avec la province de France et ont pu s'y instruire des divergences entre Lacordaire et Danzas. Un groupe de la fraternité des messieurs, en robe blanche et chape noire, y prend part à la fête de S. Dominique. Pinatel y rencontre Lacordaire le 19 septembre. De la teneur de cet entretien, Pinatel a donné deux résumés concordants, le premier au P. Jandel le 20.11.1859, le second au P. Souaillard le 21.12.1859.

Il (Danzas) m'a constamment refusé, disant que Carpentras et Poitiers devaient passer avant Marseille, que celle-ci viendrait plus tard, si toutefois elle venait. Et quand je lui demandai un terme, il m'a refusé d'en fixer aucun. Je me suis alors tourné vers le P. Lacor-

²⁰ Danzas à Jandel, de Lyon le 16.1.1859. AGOP XIII, 33 128.

²¹ Danzas à Jandel, de Marseille le 19-21.11.1859. AGOP XIII, 33 128. — Le copie de lettres du P. Jandel (AGOP IV, 278) commençant à la date du 23.4.1859, impossible de vérifier ce qu'écrivait Jandel le 1.3.1859.

daire à Saint-Maximin, et le R.P. m'a promis, pour les motifs que je lui exposais, de nous donner une fondation sérieuse d'ici à deux ans, il m'a promis solennellement qu'aucune autre ville ne passerait avant Marseille; mais il a exigé en retour que je m'engageasse envers lui, et je lui donnai ma parole que d'ici à deux ans, je lui aurai trouvé une maison et tout ce qui est nécessaire pour une fondation ²².

Quand, au mois de septembre dernier, je vis le R.P. Lacordaire, et que je lui exposai ma demande et les raisons à l'appui, il me répondit qu'il ne pouvait pas pour le moment me promettre des religieux, mais qu'il s'engageait à en envoyer à Marseille dans le courant de 1861. Il exigea en retour ma parole de seconder son œuvre de Saint-Maximin et la fondation de Marseille. Pouvais-je lui refuser? Devais-je, comme le prétend le P. Lecomte, en référer au P. Danzas? Je vous fais le juge de cette prétention ²³.

Dès lors toutes les conditions d'une concurrence directe à Marseille entre le couvent de Lyon et la province de France, à plus ou moins brève échéance, sont posées. La crise ne tarde pas à éclater lorsque le P. Matthieu Lecomte, du couvent de Lyon, vient prêcher à Marseille dans la troisième semaine du mois de novembre. A partir de là, la suite des événements peut être suivie au jour le jour.

2. LA TENTATIVE DES PÈRES DE LYON POUR « OCCUPER LE TERRAIN LES PREMIERS »

Jeudi 10 novembre. — De Rome, Jandel écrit à Lacordaire une lettre que celui-ci reçoit le samedi 19. Le maître de l'Ordre, enchanté de voir le provincial accueillir le projet d'un couvent d'observance pour la province à Mazères et voulant dans les circonstances qui sont à l'apaisement éviter tout ce qui présenterait une apparence de contention, refuse de discuter en détail les appréciations que Lacordaire portait sur le couvent de Lyon et répond évasivement aux critiques concernant le P. Lecomte. A ce moment-là, le maître de l'Ordre est convaincu d'avoir rétabli la paix ²⁴.

²² Pinatel à Jandel, de Marseille (Saint-Barthélemy) le 20.11.1859. AGOP XIII, 30 100.

²³ Pinatel à Souaillard, de Marseille (Saint-Barthélemy) le 21.12.1859. AGOP XIII, 30 100.

²⁴ Jandel à Lacordaire, de Rome le 10.11.1859. AGOP IV, 278, f. 82.

Vendredi 11 novembre. — De Lyon, le P. Lecomte se rend à Marseille y prêcher une retraite (pour laquelle Pinatel affirme l'avoir fait inviter).

Le P. Danzas lui recommande « de surveiller et ménager tout ce qui pourrait favoriser une fondation » ²⁵.

Samedi 12 novembre. — A Marseille, la *Gazette du Midi*, n. 8267, annonce: « Après-demain, dimanche 13, à 3 heures, commencera, dans l'église de la Sainte-Trinité, la retraite annuelle des dames de Saint-Vincent-de-Paul. Elle sera prêchée par le R.P. Matthieu Lecomte, dominicain, dont le talent et la piété sont si justement appréciés dans la province de Lyon, à laquelle il appartient. Les exercices auront lieu tous les jours, le matin à 9 heures et demie, et le soir à 3 heures; lundi 14, il n'y aura pas de réunion le matin ». Le libellé de l'annonce montre que le rendez-vous avec l'évêque était fixé d'avance au lundi matin.

Arrivé à Marseille, Lecomte loge chez l'abbé E. Blanc (« Nous sommes enchantés du P. Lecomte. Il loge chez moi, nous vivons comme deux frères » ²⁶). Il entreprend aussitôt des démarches pour établir un « couvent de l'étroite observance » ²⁷.

Dimanche 13 novembre. — Le P. Lecomte s'adresse à l'abbé Carausant, directeur de la fraternité des messieurs, qui répond que lui et Pinatel, engagés envers Lacordaire, ne peuvent manquer de parole à celui-ci ²⁸.

Un des messieurs du tiers ordre avertit le P. Lecomte des engagements des deux fraternités envers la province de France ²⁹. Par la suite, Danzas prétendra que cette démarche n'a pas eu lieu le dimanche 13 mais le mardi 15, donc qu'elle a suivi l'entrevue avec l'évêque ³⁰.

²⁵ Danzas à Jandel, de Marseille le 19.11.1859. AGOP XIII, 33 128.

²⁶ Blanc à Danzas, de Marseille le 14.11.1859. AGOP XIII, 33 128. — Louis-Elie Blanc, né à Marseille le 13.7.1821, mort le 12.7.1864. Après son ordination en 1846, Mgr de Mazenod l'appela auprès de lui pour remplir les fonctions de secrétaire de l'évêché. L'évêque le nomma ensuite vicaire à la paroisse de la Très-Sainte-Trinité. Il était en même temps chargé de diriger l'Association des dames de Saint-Vincent-de-Paul. Ant. Ricard, *Souvenirs du clergé marseillais au XIX^e siècle*, Marseille 1881, p. 317.

²⁷ Pinatel à Jandel, de Marseille (Saint-Barthélemy) le 20.11.1859. AGOP XIII, 30 100.

²⁸ Pinatel à Lacordaire, de Marseille (Saint-Barthélemy) le 14.11.1859. AGOP XIII, 30 100.

²⁹ Magallon à Jandel, de Marseille le 11.12.1859. AGOP XIII, 30 100.

³⁰ Danzas à Jandel, de Lyon entre le 21 et le 27.12.1859. AGOP XIII, 33 128.

Le P. Lecomte adresse alors une première lettre à Danzas. « Dès le lendemain de son arrivée le P. Lecomte me parlait des dispositions favorables qu'il rencontrait, et même de celles qui se manifestaient en faveur de Lyon. Sans rien manifester à ses interlocuteurs, il se bornait à m'écrire qu'il lui semblait que sans rien précipiter, il fallait cependant se hâter, que les pères de Saint-Maximin étaient ici trop souvent pour que 'les tentations de prise de possession leur soient épargnées' »³¹.

Lundi 14 novembre. — Le matin, le P. Lecomte voit l'évêque et rend compte aussitôt de l'entrevue au P. Danzas, qui, à son tour, transmet le compte rendu au P. Jandel.

Le P. Lecomte avait eu avec Monseigneur l'entrevue que je lui avais recommandée avant son départ. « Mgr, m'écrivait-il, m'a reçu merveilleusement bien. C'est, a dit M. Cailhol (vicaire général qui, nous étant tout dévoué, a de longue main préparé l'esprit de Mgr en notre faveur), c'est le P. Matthieu Lecomte, de la maison de Lyon. Aussitôt l'évêque m'a relevé en se recommandant à mes prières. — Pouvez-vous, me dit-il, supporter les austérités de cette maison. — Oui, Mgr, malgré des fatigues qui ne seront pas celles des religieux qui viendront après nous et n'auront pas à faire face à tant de choses. La conversation s'est donc engagée sur notre œuvre. Il serait trop long de vous le dire. Jamais personne ne nous a compris comme ce bon évêque. C'était le fondateur de congrégation qui m'écoutait, m'interrogeait et me devinait, sur la prédication apostolique, sur l'observance et l'esprit de dépendance, sur l'humilité et l'oraison. — Je veux, me dit-il, que vous voyez les frères tertiaires; ils ne sont pas nombreux, mais très bien choisis, vous leur ferez du bien (suit une demande sur le ressort auquel appartenaient ces tertiaires). — Mgr, répondis-je, si jamais les dominicains de Lyon venaient à Marseille, si Votre Grandeur daignait les y autoriser, par le fait les tertiaires seraient sous notre gouvernement. — Mais êtes-vous nombreux? — Je lui dis notre nombre, et ce qui nous empêchait de nous multiplier, l'impossibilité actuelle de passer de la province chez nous. (Ici le P. Lecomte aurait pu alléguer d'autres causes, celle entre autres que nous brisions auprès de Mgr par cette explication l'ignorance où l'on est sur notre compte, mais plus souvent encore l'erreur et la calomnie). — Mais pourquoi donc le Saint-Père n'autorise-t-il pas ce passage, puisqu'il vous approuve? — Mgr, si on le demandait au Saint-Père, certainement il l'accorderait, mais comme nous sommes partie dans cette question, nous aimerions que Notre-Seigneur nous dégageât tout seul. — Mais votre

³¹ Danzas à Jandel, de Marseille le 19-21.11.1859. AGOP XIII, 33 128.

général? — puis, se reprenant — oh oui, je comprends, sa position est délicate. Soyez fermes et persévérants, Notre-Seigneur vous bénira etc ». L'évêque invita le P. Lecomte à revenir le voir et témoigna un instant après la satisfaction de cet entretien ³².

Bien entendu Pinatel n'ignore rien des démarches entreprises par le P. Lecomte, d'autant qu'il dispose, lui aussi, d'un ami à l'évêché en la personne d'un autre vicaire général (Tempier, prévôt du chapitre, ou Fabre, supérieur du grand séminaire? je ne sais). Aussi, dès le lundi 14, presse-t-il Lacordaire d'intervenir.

Depuis ma dernière lettre les événements ont marché. Le P. Lecomte est arrivé samedi 12, et dès le dimanche il a commencé ses démarches pour leur établissement ici. Il s'est ouvert à l'abbé Carausant, lequel lui a répondu que déjà lui et moi étions engagés envers vous et ne pouvions vous manquer de parole. Dès ce matin le père est allé voir l'évêque; comprenant que la position était critique, il a voulu vous prévenir auprès de Sa Grandeur.

L'évêque l'a bien accueilli et sur la demande que le père lui a faite de fonder une maison de la province de Lyon, l'évêque lui a dit qu'il le verrait de bon œil, mais sans s'engager auprès de lui.

Je crois que vous devriez venir tout de suite si vous croyez devoir continuer l'accomplissement de votre projet de fondation. Votre présence seule peut faire avorter tous ces projets, d'autant plus que le public est encore indécis. Vos amis s'alarment et désirent vous voir.

Permettez-moi de vous dire que si je pouvais faire annoncer tout de suite en ville votre arrivée et un sermon de charité que vous donneriez en passant à Marseille, l'opinion publique qui est encore indécise pencherait tout à fait de votre côté et que Mgr lui-même n'irait pas plus loin.

J'agis sans façon aucune et vous dis librement ma manière de voir, mais je crois qu'il faut nous hâter. J'ai autour de moi plusieurs membres du tiers ordre qui tous s'alarment et voudraient bien vous voir ici. Tirez nous d'embarras, et si vous croyez devoir venir, envoyez nous une dépêche électrique pour que nous arrêtions tout l'effet produit par le P. Lecomte ³³.

Le même jour enfin l'abbé E. Blanc, probablement à l'instigation du P. Lecomte, écrit au P. Danzas. « J'ai su, à n'en pouvoir douter, que le R.P. Lacordaire allait arriver à Marseille ou écrire à Mgr notre évêque

³² Danzas à Jandel, de Marseille le 19-21.11.1859. AGOP XIII, 33 128.

³³ Pinatel à Lacordaire, de Marseille (Saint-Barthélemy) le 14.11.1859. AGOP XIII, 30 100.

pour lui demander la permission d'établir une maison dans notre ville. Je me suis transporté immédiatement à l'évêché ». Mazenod lui déclare que toutes ses sympathies sont pour les dominicains de Lyon et qu'il aime beaucoup mieux les religieux du P. Danzas que ceux de la province de France. L'évêque ajoute même que le P. Lecomte doit lui faire au plus tôt la demande officielle de fonder à Marseille, afin qu'à la lettre du P. Lacordaire il puisse opposer les engagements déjà pris envers Lyon.

J'ai promis à Mgr que tout se ferait selon ses désirs. M. le grand vicaire Cailhol, qui vous est tout dévoué, est du même avis. Il n'y a plus à reculer. Les circonstances sont on ne peut plus favorables; les choses sont trop avancées pour se dédire. Il faut ou que vous veniez tout de suite à Marseille, ou que par une dépêche vous autorisiez le P. Lecomte à agir en votre nom.

Si vous aviez quelque chose à craindre du R.P. Lacordaire, vous pourriez répondre que ce n'est ni vous ni vos religieux qui avez traité cette affaire, mais bien les Marseillais qui vous ont demandés à leur évêque ³⁴.

Mardi 15 novembre. — A Lyon, sitôt reçue la lettre de Lecomte, Danzas réunit son conseil, qui décide sans hésiter d'entreprendre aussitôt la fondation de Marseille. Danzas télégraphie à Lecomte de demander à Mgr de Mazenod l'autorisation indispensable.

Selon la version de Danzas, c'est ce jour-là que le prieur de la fraternité aurait vu le P. Lecomte, sans lui manifester d'opposition. La version du prieur au P. Jandel ne concorde pas avec la précédente.

Le P. Lecomte m'a fait appeler comme prieur du tiers ordre et m'a déclaré leur fondation à Marseille comme arrêtée et exprimant l'espoir et l'assurance que notre fraternité se mettrait immédiatement sous leur direction. J'ai fait aussitôt observer que je croyais la chose impossible jusqu'à ordre contraire. Fondée par la province de France, ayant reçu d'elle jusqu'à ce jour la vie, les conseils et les ordres, en relations journalières pour le spirituel et le temporel avec la maison de Saint-Maximin, où nos pères nous ont reçu avec tant de bonté le jour de S. Dominique, la fraternité de Marseille, ai-je dit au P. Lecomte, se regarde comme engagée canoniquement envers la province de France ³⁵.

³⁴ Blanc à Danzas, de Marseille le 14.11.1859. AGOP XIII, 33 128.

³⁵ Chatagnier à Jandel, de Marseille le 21.11.1859. AGOP XIII, 30 100.

Mercredi 16 novembre. — Le P. Lecomte sollicite de l'évêque la permission de fonder et rend compte sur-le-champ de son entrevue au P. Danzas.

Mgr m'a accordé aujourd'hui l'autorisation formelle de nous établir à Marseille quand nous le voudrons et en aussi petit nombre que nous le voudrons, 2 seulement pour commencer. En toute cette affaire, M. Cailhol (le grand vicaire) a été d'une prudence admirable. Ce matin même, tandis que j'étais allé recommander notre cause à N.-D. de la Garde, il a de son côté offert le S. Sacrifice à cette intention. Depuis plusieurs jours, il faisait prier toutes les communautés de Marseille (il est leur supérieur). Dans l'effusion de sa joie, il s'est jeté à mon cou et m'a embrassé à deux reprises. Voilà, m'a-t-il dit, le rêve de deux ans de ma vie accompli. Je vais l'écrire sur le champ à mon bon ami, le P. Louis-Marie [Pierson]³⁶.

A Sorèze ce même mercredi 16, Lacordaire reçoit la lettre de Pinatel et la transmet aussitôt au maître général en le saisissant de l'affaire. Il ne sait pas encore que la fondation toujours en projet le lundi a été effectivement décidée le mardi par Danzas et autorisée le mercredi par Mazenod.

Je vous envoie la lettre de M. l'abbé Pinatel, curé de Saint-Barthélemy, aux portes de Marseille, ami ancien et dévoué à notre province. Vous y verrez que le R. P. Lecomte du couvent de Lyon vient d'arriver à Marseille pour y donner, je crois, une retraite. Il n'a rien eu de plus pressé que d'aller trouver le directeur de notre tiers ordre et M. Pinatel lui-même pour leur proposer de se joindre à Lyon et de travailler à l'établissement d'une résidence de ce couvent à Marseille. L'un et l'autre ont refusé, se fondant sur leurs engagements antérieurs et anciens avec la province. De là, le R.P. Lecomte s'est rendu chez Mgr l'évêque de Marseille, pour lui demander son assentiment.

Or, Rme P., Marseille est évidemment pour Saint-Maximin le seul moyen de subsister. Cette maison d'études, qui a déjà près de quarante religieux, en aura soixante dans un an. Saint-Maximin, qui est un bourg, ne peut être d'aucun appui; Aix est une ville religieuse où il y a peu à faire; Toulon n'a d'importance que par sa marine: c'est Marseille seule qui peut être le soutien de notre noviciat d'études, comme Dijon l'a été de Flavigny. Est-il donc juste que Lyon, qui n'a en tout que quinze religieux et qui a déjà fondé la succursale de Carpentras, vienne à notre porte nous couper nos subsistances et mettre

³⁶ Danzas à Jandel, de Marseille le 19-21.11.1859. AGOP XIII, 33 128.

entre nous ce foyer de discordes perpétuelles? Saint-Maximin ne fait qu'un moralement avec Marseille; est-il juste de nous isoler dans une campagne stérile et, pour cela, de fonder une maison dont on n'a pas même les éléments?

Considérez, Rme P., que nous n'avons de maison ni en Franche-Comté, ni en Alsace, ni en Picardie, ni en Normandie, ni en Bretagne, ni en Anjou, ni en Touraine, ni dans le Poitou, ni dans l'Orléanais, ni dans le Bourbonnais, ni dans le Berry, ni en Auvergne, et voilà que le couvent de Lyon, qui a tout ce champ libre, vient nous assiéger aux portes mêmes de Saint-Maximin, avant même d'avoir les moyens sérieux de s'y établir. Sans doute, je ne suis pas prêt moi-même, puisque je dois prendre possession de Dijon à la Toussaint de 1860, mais nous serons sans cesse à Marseille par la nécessité et faudra-t-il que nous y trouvions un obstacle et un levain de discorde à perpétuité?

Voyez ce que me propose M. l'abbé Pinatel, que je parte immédiatement pour Marseille, que je voie le prélat, que je prêche, que j'agisse. Certainement j'aurais le droit de suivre ce conseil, mais où en serions-nous? Quel pitoyable spectacle ne serait-ce pas? et cependant je ne ferais qu'imiter les procédés du couvent de Lyon. Quoi! Aucune idée généreuse et fraternelle ne peut-elle tomber dans l'esprit de ces religieux? Ne peuvent-ils, en frères, nous consulter sur des convenances aussi saisissantes que celles qui se rencontrent là?

J'en appelle, Rme P., à votre équité. Je ne veux porter la cause ni devant l'évêque, ni devant le public, mais devant vous seul. C'est le seul moyen d'avoir la paix et de conserver l'honneur religieux. Jugez si Saint-Maximin, la plus grosse maison de notre province, peut être isolée de Marseille, si la présence des pères de Lyon dans cette ville ne sera pas un obstacle insurmontable à l'entente que vous voulez et que nous voulons établir. C'est une question majeure. Mettez vous à notre place; voyez si nous ne sommes pas, en réalité, les premiers occupants, et si la tentative du R.P. Lecomte est autre chose qu'un essai de nous supplanter dans un lieu qui se rattache nécessairement à celui que nous avons dans nos mains en vertu de votre autorisation ³⁷.

Jeudi 17 novembre. — A Lyon, Danzas apprend par la lettre de Lecomte que l'évêque autorise la fondation projetée. Il part le soir même pour Marseille, sans rien savoir encore, prétend-il, des plans de Lacordaire sur cette ville.

A Marseille, Pinatel rencontre le P. Lecomte et lui fait, non sans une pointe de galéjade, une véritable déclaration de guerre, comme il le raconte le 20 au P. Jandel.

³⁷ Lacordaire à Jandel, de Sorèze le 16.11.1859. AGOP XIII, 30-100.

Tant que ses intentions n'ont pas été connues, il [Lecomte] a rencontré quelques sympathies, mais du moment qu'on a vu qu'il voulait nous amener les pères de Lyon, Marseille tout entière s'est soulevée et lui a déclaré nettement qu'elle ne voulait et ne voudrait jamais des pères de Lyon. Et pour ma part c'est ce que j'ai déclaré nettement au P. Lecomte, que j'ai vu jeudi soir seulement, alors qu'il ne devait cette retraite qu'à moi seul, et bien qu'il sût que je suis directeur du tiers ordre des sœurs, et bien qu'il eût tenté de faire soit parmi nos sœurs, soit au dehors, des prosélytes pour sa cause.

Or, mon Rme P., j'ai déclaré nettement au P. Lecomte que je ne serai pas pour lui, que je n'irai pas vers lui, que j'empêcherai nos sœurs d'aller vers lui et que je lui ferai la guerre la plus ouverte et la plus forte qu'il soit possible de lui faire.

Ceci vous paraît fort, peut-être, mais mes motifs sont assez puissants pour que je me sois cru autorisé à lui parler de la sorte.

(...) J'ai dit au P. Lecomte, qui m'annonçait que dès à présent il était seul directeur des tiers ordres, qu'il n'y mettrait pas le pied et que, si vous nous forciez à le recevoir comme directeur, nous nous séparerions plutôt, emportant avec nous tous les registres, le sceau et tout en un mot, plutôt que de l'accepter. Nous n'en voulons en aucune façon. Nos frères ont pris [le 18] de leur propre mouvement, car je n'étais pas ici ces jours derniers, une délibération par laquelle ils resteront unis à la province de France, à l'exclusion de toute autre³⁸.

Vendredi 18 novembre. — Danzas, arrivant à Marseille, découvre une situation qu'il ne soupçonnait pas: les préparatifs de la province, l'opposition du tiers ordre.

Je me jetai le soir même [du 17] dans un wagon et j'arrivai le vendredi matin à Marseille. J'ai su par le bon P. Eymard, qui se trouve accidentellement à Marseille, où il a fondé une maison, et qui accidentellement assistait au conseil de l'évêché, en quels termes Mgr annonça notre venue. — Il a déclaré d'abord qu'il ne voulait pas du P. Lacordaire. Il en a touché plusieurs raisons, mais insisté surtout sur ses lettres relatives aux affaires d'Italie³⁹. Puis il s'est félicité de notre

³⁸ Pinatel à Jandel, de Marseille (Saint-Barthélemy) le 20.11.1859. AGOP XIII, 30 100.

³⁹ Sept mois auparavant, dans deux lettres privées – mais aussitôt divulguées – que Lacordaire avait adressées l'une à Eugène Rendu (le 12.4.1859), l'autre à l'abbé Perreyre (le 23.4.1859), dont on trouvera le texte dans Foisset, *Vie du R.P. Lacordaire*, ch. XVIII, *Question italienne*, le père se réjouissait de voir la France soutenir la cause de l'indépendance italienne qui ne lui semblait pas contradictoire avec la cause

arrivée, en termes sympathiques et motivés. Tel est Mgr de Marseille. C'est dans ces sentiments que je l'ai retrouvé. Il est assez connu pour ne pas changer à tout vent.

Mais, à mon arrivée, la scène avait changé sous un autre rapport. Ce fut la notoriété du consentement de Mgr qui nous fit découvrir une chose que je me félicite de n'avoir pas su plutôt. L'abbé Pinatel le tiers ordre et quelques personnes agissantes et influentes avaient commencé à s'organiser, par provision et avant d'en référer à Mgr, pour réaliser les ressources nécessaires à la fondation des dominicains de la province de France à Marseille. M. Pinatel, que nous étions si loin de pouvoir supposer travailler pour d'autres que pour nous, vint, au moment où je quittai Lyon et où je n'étais pas encore à Marseille, déclarer son opposition au P. Lecomte. Mais dès la veille tout était conclu avec Mgr de Marseille.

Fondateur du futur couvent, Danzas doit rencontrer l'évêque, le 18 ou le 19, pour lui expliquer comment les dominicains de Lyon se sont substitués à ceux de la province.

J'allai à l'évêché avec l'intention de soumettre cet incident à Mgr. Je fus reçu par lui et M. Cailhol avec la même faveur que le P. Lecomte. Toutes les portes s'ouvraient devant nous et toutes affaires cessaient. Il ne me fut guère facile de faire comprendre à Sa Grandeur que l'incident que je venais lui apprendre fût une difficulté. Il en conçut plutôt du mécontentement contre les auteurs du projet, se montrant prêt à employer l'autorité s'il le fallait ⁴⁰.

Dans l'autre camp, ce vendredi 18, le conseil de la fraternité des messieurs décide 1^o que la fraternité, liée à la province de France, demeurera fidèle à celle-ci et ne se donnera pas « à la réforme de Lyon », à moins d'instructions contraires venant soit de la province (en fait du couvent de Saint-Maximin, où l'on a demandé des directives) soit du maître général; 2^o que la fraternité ne se rendra pas en corps à la réunion souhaitée par le P. Lecomte pour le dimanche 20, car accepter cette réunion risquerait de passer pour un premier engagement envers Lyon. D'après le procès-verbal, l'abbé Carausant, directeur de la fraternité, est absent de la réunion, mais le conseil n'a été convoqué qu'avec son

de la liberté de l'Église. Les adversaires de Lacordaire en conclurent que le père était opposé à la souveraineté temporelle du Saint-Siège. D'où l'hostilité de Mazenod envers Lacordaire.

⁴⁰ Danzas à Jandel, de Marseille le 19-21.11.1859. AGOP XIII, 33 128.

autorisation expresse. Rien ne donne à penser que son attitude personnelle envers les dominicains de Lyon soit différente de celle de Pinatel ⁴¹.

Samedi 19 novembre. — De Marseille, Danzas commence de rédiger pour Jandel un compte rendu détaillé de ce qui vient de se passer depuis huit jours.

A peine à Marseille, le P. Lecomte rencontra des circonstances qui nous mettaient en demeure ou de renoncer à tout jamais à la position, ou de conclure sans perdre un instant des préliminaires de fondation avec Mgr de Marseille. On nous donnait avis que le P. Lacordaire allait présenter une demande dans le même sens. On nous pressait de prendre nous-même une détermination qui prévînt cette demande. Mgr lui-même témoignait son désir qu'en nous présentant les premiers, nous le missions à même d'opposer au P. Lacordaire un engagement déjà conclu.

Vos désirs, ceux de Mgr, les nôtres, l'importance d'une détermination qui, négative, ne permettait pas de retour, la conviction qui commence à se faire parmi nous qu'il faut que l'œuvre de Lyon brise ses langes et ses *entraves*, tout cela m'a ôté jusqu'à l'ombre d'une hésitation. J'ai présenté ma demande, elle a été acceptée. Je viens soumettre aujourd'hui ces préliminaires à votre approbation authentique. Voilà la substance de ma lettre ⁴².

A Sorèze, Lacordaire, recevant la lettre que Jandel lui a adressée le 10 novembre, la lit en fonction de l'incident de Marseille.

Je reçois ce matin même votre lettre du 10 courant. Elle me donne l'heureuse espérance que l'affaire de Marseille, qui est capitale pour la province et pour la paix, s'arrangera dans les vues d'équité et de concorde ⁴³.

En fait, aucune des lettres destinées à Jandel ne parvient à Rome avant le 26 novembre et, jusque-là, le maître de l'Ordre ignore tout du rebondissement survenu à Marseille.

Dimanche 20 novembre. — A Marseille, le conseil de la fraternité des messieurs, qui a refusé la réunion souhaitée par le P. Lecomte, va lui notifier sa position, comme le prieur le rapporte au P. Jandel.

⁴¹ Copie de ce procès-verbal adressée par Chatagnier à Jandel, de Marseille le 21.11.1859. AGOP XIII, 30 100.

⁴² Danzas à Jandel, de Marseille le 19-21.11.1859. AGOP XIII, 33 128.

⁴³ Lacordaire à Jandel, de Sorèze le 19.11.1859. AGOP XIII, 30 100.

Désirant d'agir avec le plus grand respect envers le R.P. Lecomte et le R.P. Danzas arrivé en toute hâte de Lyon, le conseil tout entier s'est rendu chez eux et lui a exprimé la décision bien ferme que nous avons cru devoir prendre de leur rester étranger comme *juridiction* pour les motifs énoncés plus haut, à moins que vous, notre maître général, vous nous en donniez l'ordre, observant au surplus que si prescription était faite à la fraternité de se mettre sous la direction des pères de Lyon, comme la règle à laquelle nous nous sommes engagés, avec ses usages, est celle qu'impose la province de France, chaque tertiaire, engagé seulement à ces obligations, serait libre alors de devenir tertiaire isolé, avec les seuls engagements promis.

Le R.P. Danzas avec le R.P. Lecomte ont fait leur possible pour dissiper nos scrupules, dont ils ont certainement compris la juste valeur, et nous sommes demeurés dans notre résolution⁴⁴.

Danzas atténue singulièrement l'attitude de la fraternité dans la version qu'il en donne à Jandel. « Nous nous trouverons en face des amis de l'ordre plus décontenancés que défavorables. J'ai réuni le tiers ordre et je leur ai demandé la neutralité et la tranquillité jusqu'à votre dernière ratification »⁴⁵.

Après les déclarations fracassantes de Pinatel le soir du 17, les pères de Lyon ne pouvaient ignorer non plus l'hostilité de la fraternité des dames et de son directeur. Du reste Pinatel s'adresse directement au P. Jandel pour lui expliquer quels engagements il a pris envers Lacordaire et quels reproches il fait au P. Lecomte.

Le P. Lecomte a eu l'air de prendre pour lui ou pour Lyon toutes les sympathies qu'il a vues autour de lui, mais qu'il ne s'y trompe pas, ce n'est qu'à sa seule robe qu'on est sympathique. Le public a cru voir en lui un dominicain du P. Lacordaire, et si bien que lorsque les personnes qui s'étaient empressées autour de lui ont su ce qu'il en était, elles se sont tout à fait retirées, je pourrais vous citer des noms propres, et nous avons été obligés de dire à beaucoup ce qu'il en est. Or cela est fâcheux parce qu'il est toujours fâcheux de faire connaître les querelles de la famille, surtout lorsqu'il s'agit de religieux. Pour tous ces motifs et bien d'autres encore, je vous en conjure, mon Rme P., éloignez de nous ces hommes et laissez nous l'espoir et la possibilité d'avoir sous peu nos excellents pères de la province de France. Que nous serions heureux si quelques-uns de ceux que nous voyons à Saint-Maximin pouvaient être au milieu de nous.

⁴⁴ Chatagnier à Jandel, de Marseille le 21.11.1859. AGOP XIII, 30 100.

⁴⁵ Danzas à Jandel, de Marseille le 19-21.11.1859. AGOP XIII, 33 128.

Si le P. Lecomte vous a écrit, il vous aura peut-être parlé de Mgr notre évêque, il vous aura dit que l'évêque les préfère à ceux de France, mais je me suis informé des dispositions de l'évêque, et Mgr est tout à fait indifférent aux uns et aux autres, c'est d'un grand vicaire que nous tenons ces détails. Il est vrai qu'un autre des grands vicaires, supérieur des sacramentines, favorise le P. Pierson; mais quant à l'évêque, personnellement il est indifférent aux uns et aux autres. Tout ce qu'il veut, c'est d'avoir de bons religieux. Or la province de France ne manque pas de bons religieux ⁴⁶.

Lundi 21 novembre. — Danzas, encore à Marseille, rencontre Mgr de Mazenod pour la seconde fois.

Ce matin je l'ai revu. Je ne me suis aperçu que d'une bienveillance croissante. Il m'a dit qu'en aucune manière il ne consentirait à la venue du P. Lacordaire, qu'il nous voulait exclusivement, qu'il vous écrirait, qu'il m'autorisait à vous en prévenir. Je laisse à Mgr le soin de vous dire les motifs de son rejet et les causes de sa préférence. Je puis vous dire seulement qu'il a par deux fois reparlé des lettres du P. Lacordaire. C'est un point qui certainement ne nous est pas imputable et peut-être pourrez-vous vous servir de cette circonstance pour éclairer plus d'un religieux, et leur faire croire qu'en beaucoup de points Lyon ne pourra leur nuire qu'en vertu d'actes ou de tendances qui ne sont pas les nôtres ⁴⁷.

En s'adressant le 21 au P. Jandel, Danzas, convaincu d'avoir réglé à son avantage l'affaire de Marseille, sollicite du maître général une prompte approbation dont il ne doute pas. Il trouve un nouvel allié de choix en la personne de l'abbé Théodore Combalot ⁴⁸, si fougueux adversaire des catholiques libéraux que Veuillot devait le modérer, qui prêchait à Saint-Charles durant la semaine du 14 novembre la retraite annuelle des messieurs des Conférences de Saint-Vincent-de-Paul. Même si le plaidoyer que Combalot expédie le 21 au P. Jandel n'a pas été directement suscité par Danzas ⁴⁹, de qui d'autre l'abbé tiendrait-il ses informa-

⁴⁶ Pinatel à Jandel, de Marseille (Saint-Barthélemy) le 20.11.1859. AGOP XIII, 30 100.

⁴⁷ Danzas à Jandel, de Marseille le 19-21.11.1859. AGOP XIII, 33 128.

⁴⁸ Sur Théodore Combalot (1797-1873), voir les deux articles de C. Laplatte dans Dict. d'hist. et de géogr. ecclés., t. XIII, col. 355-357; Dict. de biogr. fr., t. IX, col. 353.

⁴⁹ Danzas à Jandel, de Lyon le 27.11.1859, ajoute en post-scriptum: « M. Combalot est venu me voir [à Marseille] m'apportant la lettre qu'il vous adres-

tions sur les divergences entre « la réforme de Lyon » et la province de France ?

Mgr l'évêque de Marseille autorise, dans sa ville épiscopale, l'établissement d'une maison de dominicains de la réforme commencée à Lyon par le P. Danzas.

Je crois une réforme bien utile, et même nécessaire, au sein de la famille dominicaine en France. Il y a déjà longtemps que je gémis en voyant se manifester des tendances funestes parmi les dominicains placés sous la direction du P. Lacordaire. Pendant les trois mois de prédication qui m'ont retenu, cette année à Bordeaux, j'ai acquis la certitude que les PP. Loison, Fretté, etc. se jetaient dans un genre de prédication détestable. Ces pères galvanisent leur auditoire, surtout les femmes, avec des discours qui manquent de doctrine théologique, de piété, de sève apostolique. Une phraséologie creuse, vide, des attitudes qui sentent le théâtre, des dissertations philosophiques sur toute sorte de sujets, une littérature profane, voilà ce qui descend des chaires occupées par ces religieux et par bon nombre de leurs collègues.

Le P. Lacordaire a fait de tristes copies d'un modèle qui n'est pas à imiter; et voilà pourquoi les religieux abusés se jettent dans des excentricités coupables, avec un aplomb, une hardiesse qui épouvantent. Il y a loin, mon T.R.P., de ce paganisme christianisé à la doctrine de S. Thomas d'Aquin sur *la grâce du discours*: doctrine si admirablement développée dans la 177^e q. de la 2^a-2^{ae} de la Somme de théologie.

La France périt parce que nos chaires ne laissent presque plus descendre sur les peuples fidèles que des prédications imbibées d'une littérature moitié païenne moitié chrétienne, d'où la grâce du Saint-Esprit est complètement bannie.

Les rhéteurs, les dissertateurs, les faiseurs de phrases ont remplacé parmi nous les ouvriers de l'Evangile. En favorisant, en France, une réforme à la fois religieuse, théologique, apostolique, au sein de laquelle renaisse et se perpétue le véritable esprit de S. Dominique, de S. Vincent Ferrier etc. etc., votre révérence ouvrira, aux vrais religieux de son ordre, un asile sacré dans les entrailles duquel ils puiseront la sève qui fait les saints religieux, les théologiens solides et les fervents ouvriers de l'Evangile de J.C.

Je crains bien que les dominicains français ne soient poussés de plus en plus dans les voies fausses où un bon nombre d'entre eux sont

sait quand déjà la mienne (du 19-21.11) était à la boîte. Cette démarche fut toute spontanée ». AGOP XIII, 33 128.

engagés, si le P. Lacordaire leur inocule les idées malsaines ⁵⁰ dont son esprit est rempli.

Les dominicains français cherchaient à établir une maison à Marseille; mais Mgr de Mazenod a donné au P. Danzas son agrément pour y implanter sa réforme. — Votre révérence, en soutenant, en encourageant les efforts du P. Danzas, en l'autorisant à former un bon noviciat, à recevoir dans sa réforme les membres de la famille dominicaine des diverses maisons établies en France, fera une chose infiniment avantageuse à la prospérité de l'ordre de S. Dominique et à son action apostolique et régénératrice sur ce malheureux pays. Il est absolument nécessaire, pour l'établissement des dominicains à Marseille, que les Marseillais sachent que la réforme tentée par le P. Danzas se fait d'après les désirs, les vœux et l'autorité de votre révérence. Il serait à désirer aussi qu'on sût en France que le Pape encourage de sa bénédiction des efforts qui tendent à rapprocher, de plus en plus, les dominicains français de l'esprit apostolique de leur grand saint fondateur. Il faut que le clergé français comprenne que les réformes faites, au sein de la famille dominicaine, ne sont pas des essais de schismes, mais de généreux efforts pour perfectionner les *outils*, les *instruments* dont l'ordre des frères prêcheurs a besoin pour travailler à étendre le royaume de J.C. par la prédication.

En écrivant ces choses à votre révérence, je crois lui donner une preuve de mon dévouement sincère à l'ordre de S. Dominique ⁵¹.

Une dizaine de jours après le déclenchement de la crise, chacun des deux partis, à sa manière, est allé jusqu'au bout de l'épreuve de force: Danzas et Lecomte en prenant de court les projets de Lacordaire à Marseille et en tentant de faire main basse sur le tiers ordre, Pinatel et le tiers ordre en refusant énergiquement de s'inféoder au couvent de Lyon et en alertant Lacordaire et Jandel. Tous les protagonistes en appellent au maître de l'Ordre: ceux de Lyon (Danzas et Combalot le 21) pour qu'il confirme la fondation entreprise, ceux de la province (Pinatel le 20, Chatagnier le 21) pour qu'il la suspende. « Comme vous le voyez, écrit le prieur du tiers-ordre, la question est brûlante. Veuillez donc nous faire connaître le plus promptement possible quelles sont vos volontés, auxquelles nous devons obéir en tout point » ⁵².

⁵⁰ Combalot avait d'abord écrit: les idées fausses, mot biffé et remplacé par malsaines.

⁵¹ Combalot à Jandel, de Marseille le 21.11.1859. AGOP XIII, 30 100.

⁵² Chatagnier à Jandel, de Marseille le 20.11.1859. AGOP XIII, 30 100.

Mercredi 23 novembre. — Le P. Danzas regagne Lyon avec le P. Lecomte pour y attendre la décision du Père général. Peu après, il écrit une nouvelle fois à Jandel pour suggérer un moyen de dénouer la crise, en dissociant l'attitude du tiers ordre de celle de Pinatel et en rejetant toute la responsabilité sur le « revirement » de ce dernier.

J'attends votre réponse sur Marseille, qui peut nous susciter un travail non prévu (...) Pour ce qui est de la fondation de Marseille, vous l'aurez considérée sans doute sous un jour différent depuis les lettres que vous avez reçues. Le bon abbé Pinatel ne pouvait exiger raisonnablement que nous devinassions son revirement. C'est lui, le premier, qui a fait penser à nous Mgr de Marseille. Depuis 4 mois cependant il nous avait fait savoir que sa santé l'empêchait d'entrer au noviciat. Il faut prendre sous bénéfice d'inventaire ce qu'il dit des tertiaires. Ceux qui [se sont] réunis devant nous ont déclaré qu'ils resteraient dans la neutralité et qu'ils ne nous traverseraient pas jusqu'au moment où vous auriez prononcé. Cela étant, l'abbé Pinatel est bien ridicule de s'élever contre des préliminaires appuyés sur vos intentions et sur celles de l'évêque. Les vôtres, il pouvait les présumer charitablement, celles de l'évêque étaient déjà publiques quand l'abbé Pinatel vous écrivit.

Quoi qu'il en soit, cette fondation est une des choses que je redoute selon la nature; la grâce triomphera plus facilement si vous dites non. Je comprends qu'on puisse voir de la témérité dans ma démarche. Notre situation, la nécessité de nous débloquer, de vaincre ou de mourir, y a été pour beaucoup. Les gens désespérés se portent à toutes les extrémités.⁵³

De son côté, Pinatel, le 24, continue de renseigner Lacordaire sur l'agitation provoquée à Marseille par les pères de Lyon, jusque dans les rangs de la fraternité franciscaine où « plusieurs dames de ce tiers ordre ont pris et fait cause pour eux, disant bien haut que c'est plus parfait que ce qui existe déjà, qu'enfin nous aurons des religieux qui connaissent la vie religieuse, et mille choses de ce genre »⁵⁴.

Sur la foi des informations que Pinatel lui fournit, Lacordaire renouvelle alors par deux fois, le 26 et le 28, son appel du 16 au maître de l'Ordre.

⁵³ Danzas à Jandel, de Lyon entre le 21 et le 27.11.1859 (lettre sans date mais placée à tort dans le recueil entre une lettre du 15.11 et une autre du 19.11). AGOP XIII, 33 128.

⁵⁴ Pinatel à Lacordaire, de Marseille (Saint-Barthélemy) le 24.11.1859. AGOP XIII, 30 100.

Une lettre de Marseille m'apprend que le R.P. Danzas s'y est vanté que la Corse appartenait au couvent de Lyon (...) Jusqu'ici, Rme Père, je n'ai point traité avec vous au sujet de l'œuvre de la Corse. J'attendais, pour le faire, que les points fondamentaux fussent réglés entre nous. Aujourd'hui l'avis qui me vient de Marseille ne me permet plus de différer. La Corse est un département français qui relève naturellement de la province de France (...) La parole prononcée à Marseille par le R.P. Danzas peut être un *lapsus linguae* pour le besoin de la cause; mais il est naturel qu'elle me cause des alarmes et que je m'adresse à votre Rme paternité pour les dissiper.

De plus, dans la même lettre, on m'affirme que des amis de l'ordre à Marseille, au mois de février dernier, avaient offert au R.P. Danzas de fonder un couvent dans cette ville. Il répondit négativement, en disant que des offres leur avaient été faites à Carpentras et à Poitiers — à Poitiers par l'évêque même, et qu'il devait avant tout pourvoir à ces deux fondations. Ce n'est que depuis notre établissement à Saint-Maximin qu'ils sont revenus à la pensée de Marseille.

Vous voyez par là, Rme P., s'il convient à votre équité et à votre qualité de Père commun de favoriser une fondation opposée directement à la province de France, qui est la province-mère, qui a la priorité sur Saint-Maximin, qui possède la Corse et qui doit se relier par Marseille à la Corse et à Saint-Maximin, et cela lorsque les pères de Lyon, qui ne sont que quinze, ont eux-mêmes déclaré qu'ils devaient fonder Carpentras et Poitiers.

Nous nous attendons donc, Rme P., que vous éloignerez de nous cette déplorable pierre d'achoppement, étant résolus, de notre part, à ne jamais faire concurrence aux pères de Lyon, là où ils auront sur nous soit l'antériorité, soit des convenances majeures et saisissables à première vue. Pardonnez-moi d'insister là-dessus; mais c'est une question tellement grave que ma pensée s'y applique nécessairement et que mon devoir est de vous éclairer sur toutes les circonstances qui viennent l'éclairer ou la compliquer ⁵⁵.

Le 28, il transmet au P. Jandel la lettre que Pinatel lui a envoyée le 24.

J'ai l'honneur de vous envoyer la lettre ci-jointe, afin que vous jugiez de l'épouvantable gâchis où nous tomberions si les pères de Lyon s'établissaient à Marseille.

Veillez me pardonner mon insistance ⁵⁶.

⁵⁵ Lacordaire à Jandel, de Sorèze le 26.11.1859. AGOP XIII, 30 100.

⁵⁶ Lacordaire à Jandel, de Sorèze le 28.11.1859. AGOP XIII, 30 100.

3. L'ARBITRAGE DU MAÎTRE DE L'ORDRE

Désormais la parole est au P. Jandel.

Le 24 novembre, sans rien savoir encore des événements de Marseille, il promulgue l'ordonnance de pacification, dont deux articles vont s'appliquer directement au litige marseillais: celui qui interdit aux pères de Lyon de s'arroger le titre polémique de dominicains réformés, celui qui prescrit de respecter le lien entre les fraternités et les couvents dans les villes où la province est établie.

Le 26 novembre, il expédie l'ordonnance à Lacordaire et répond pour la première fois sur l'affaire de Marseille: ce projet était mien, mais je l'abandonne, déclare-t-il en substance.

Si pressé que je sois, je ne veux pas vous envoyer un acte destiné à cimenter la paix sans y joindre un mot de réponse à votre lettre du 16, pour dissiper les inquiétudes que vous m'exprimez au sujet de Marseille.

Voici d'abord les faits dans toute leur simplicité; c'est moi, qui *bien avant* la fondation de Saint-Maximin, ai conseillé au P. Danzas de chercher à s'établir dans cette ville: je désirais y avoir une maison de notre ordre, pour la facilité des relations avec l'Italie et l'Orient; je désirais qu'elle dépendît de Lyon, comme moyen de rétablir un peu plus tard notre ancienne province de Provence.

Quand Saint-Maximin se fonda, *je n'imaginai pas même* que Marseille pût lui faire concurrence, et je ne révoquai pas les instructions déjà données. Aujourd'hui, plutôt que de soulever de nouvelles apparences de rivalité, j'abandonne bien volontiers ce projet de fondation.

Du reste ce projet était resté si lointain que cette semaine le P. Danzas eut à me consulter sur les demandes de 2 évêques, qui le pressaient instamment de leur promettre pour leurs diocèses ses premières fondations, et en me proposant ces demandes, il ne songea même pas à me rappeler mes pensées de fondation à Marseille.

Combien d'autres faits, qui ont reçu des interprétations bien odieuses, et pour lesquels une simple explication aurait suffi pour tout éclaircir! Que du moins à l'avenir il n'en soit plus ainsi, je le désire et l'espère ⁵⁷.

Le 27 novembre, il répond à Pinatel: « France. 27 9bre 1859. On se borne à lui en accuser réception » ⁵⁸.

⁵⁷ Jandel à Lacordaire, de Rome le 26.11.1859. AGOP IV, 278, f. 88. Original aux Archives de la province de France.

⁵⁸ Mention de la main de Jandel portée au verso de la lettre de Pinatel. AGOP XIII, 30 100.

Le 28 novembre, il répond au prieur du tiers ordre par l'intermédiaire du P. Souaillard, fiction qui évite au P. Jandel de paraître en personne. En fait, la réponse est dictée par Jandel, soigneusement corrigée par lui et même en partie réécrite de sa main sur le brouillon que conservent les Archives de l'Ordre. Je souligne les passages qui sont de la main de Jandel.

Le Rme P. général, ne voulant pas retarder la réponse que sollicite votre lettre du 21 novembre et étant empêché aujourd'hui, me charge de vous écrire à sa place.

Nul n'est plus attristé, mais aussi plus étonné que lui de l'orage soulevé parmi vous par les projets de fondation à Marseille du R.P. Danzas. Le Rme P., désirant depuis bien des années avoir dans cette ville un couvent qui fût le pied-à-terre des religieux venant en Italie ou en partant pour traverser la France, avait attiré sur ce point l'attention de ce père alors provincial, *et à sa sortie de charge il lui avait recommandé de ne pas perdre de vue le projet d'établir au plus tôt à Marseille une colonie de Lyon qui permît de relever notre antique province de Provence, la plus ancienne de notre ordre. Il ne s'agissait pas encore alors de la fondation de Saint-Maximin, et ses instructions avaient été données au P. Danzas sans condition.* Depuis lors des relations intimes s'étaient établies entre un des vôtres, M. l'abbé Pinatel, et les pères de Lyon, auxquels ce dernier faisait les instances les plus vives en son nom propre et au vôtre pour s'établir, cette année même, parmi vous. *La fondation de Saint-Maximin ne lui semblait donc pas un obstacle. Quant au P. général, il ne soupçonnait ni ces rapports nécessaires entre ce couvent et Marseille dont on lui parle aujourd'hui pour la première fois, ni les liens qui déjà vous attachent à ce couvent, ni vos récents engagements avec le T.R.P. Lacordaire. Les pères de Lyon, qui ignoraient également ces nouveaux liens que vous veniez de contracter, n'ont donc agi en cette circonstance que d'après ses instructions, et conformément à des paroles engagées antérieurement: et loin de les blâmer, il tient à les couvrir de sa responsabilité personnelle, laquelle doit paraître à tous assez couverte elle-même par les personnes et les faits du passé. Mais la phase nouvelle dans laquelle vient d'entrer la question lui fait un devoir de se retirer complètement et de vous rendre la parole qu'il aurait été heureux de voir reprendre d'une toute autre manière. Car il fera tous les sacrifices plutôt que de donner au monde le triste et scandaleux spectacle d'une fraternité du tiers ordre faisant opposition patente à une fondation du même ordre, autorisée par l'évêque diocésain et par le maître général. Il vous prie donc de tranquilliser vos tertiaires, en leur déclarant qu'il renonce à la fondation de Marseille par le couvent de Lyon*⁵⁹.

⁵⁹ Souaillard à Chatagnier, de Rome le 28.11.1859. AGOP XIII, 30 100. — Cette

Le 29, il répond au P. Danzas : « France. Lyon. 29 9bre 1859. Refus d'autoriser la fondation de Marseille, pour ne pas faire éclater une nouvelle guerre »⁶⁰. Le même jour, répondant à l'abbé Combalot, il évite de parler de l'affaire de Marseille.

Je m'empresse de vous remercier des observations que votre expérience et votre zèle pour le succès du ministère apostolique vous ont porté à me faire; mais en même temps je suis heureux de vous dire

lettre n'est pas restée sans réponse, précisément sur les passages écrits par le P. Jandel. Tout en se félicitant de la décision prise par le maître de l'ordre pour réserver à la province le droit de fonder à Marseille, les tertiaires de Marseille éprouvèrent le besoin de se défendre, point par point, contre les reproches qu'ils avaient reçus. 1. L'opposition patente à l'autorité du maître général (« est-ce se mettre en opposition patente avec votre autorité que de vous demander la permission de rester unis à la province de France? ») ou à celle de l'évêque (« le tiers ordre a marché pendant un an sans directeur, cela pour suivre les avis de Mgr, avis qui seront toujours des ordres »). 2. Le scandaleux spectacle donné par la fraternité : « si nous avions aimé le spectacle, nous aurions fait auprès de notre évêque des démarches, nous aurions agi et certes la chose nous aurait été facile. Nous n'avons rien fait : nous n'avons pas dit un seul mot. Nous n'avons fait qu'une seule démarche, celle de nous adresser à vous, notre maître général ». 3. Les engagements pris par Pinatel envers les pères de Lyon : ce grief ne concerne que la fraternité des dames dirigée par l'abbé Pinatel, pas celle des messieurs dirigée par l'abbé Carausant. « Le tiers ordre des hommes ne s'est jamais engagé en rien envers les pères de Lyon et il s'est engagé complètement à l'égard de la province de France ». Pour ce qui est de Pinatel, « s'était-il engagé envers les pères de Lyon et n'a-t-il pas tenu sa promesse? C'est à lui de répondre, et il le fera, croyons-nous, facilement; quelques dates, rétablies dans leur ordre véritable, lui seront plus que suffisantes pour se disculper ». 4. Les nouveaux liens contractés par le tiers ordre envers la province de France et que les pères de Lyon ignoraient : « cette assertion n'est pas exacte : le dimanche 13 novembre, à 7 heures du soir, dans la sacristie de la Sainte-Trinité, l'un de nous, en présence de deux prêtres de cette paroisse, instruisit le P. Lecomte de nos engagements envers la province de France, et la première démarche en faveur de la fondation des pères de Lyon n'a eu lieu que le 16 ». 5. La fondation de Saint-Maximin par la province ne semblait pas un obstacle à la fondation de Marseille par les pères de Lyon : la solidarité naturelle entre Marseille et Saint-Maximin, perçue d'abord par le P. Danzas provincial avant de l'être par le P. Lacordaire, était si évidente qu'après l'autorisation accordée par le P. général à la province de s'établir à Saint-Maximin, on ne pouvait en conclure qu'à la prochaine venue des pères de la province aussi à Marseille. — Lettre de Jules de Magallon, secrétaire de la fraternité, à Jandel, de Marseille le 11.12.1859. AGOP XIII, 30 100. — A cette lettre, Jandel fit une réponse conciliante, plaidant l'ignorance : il a commis une erreur en supposant le tiers ordre solidaire des démarches de Pinatel. Jandel à Magallon, de Rome le 16.12.1859. AGOP IV, 278, f. 95.

⁶⁰ Mention de la main de Jandel portée au verso de la lettre de Danzas du 19.21.11. AGOP XIII, 33 128.

que ce serait une grave erreur et une véritable injustice de juger du genre de prédication de nos religieux de France par les pères dont vous me citez les noms; car ces derniers sont, au contraire, une exception, qui est généralement désapprouvée par la province.

J'espère que l'œuvre de Lyon, encouragée et bénie par le Souverain Pontife, se développera d'autant plus qu'elle sera mieux connue, et que bien loin de nuire à la province, sa sœur aînée, elle lui sera utile en lui inspirant une sainte émulation ⁶¹.

Enfin, le 5 décembre, il répond au P. Lacordaire par le truchement du P. Souaillard. Je souligne les phrases que Jandel a rajoutées ou modifiées sur le brouillon.

L'indisposition du Rme P. général ne lui permettant pas de vous répondre lui-même, il me charge de vous accuser réception des trois (*sic*) lettres qu'il a reçues de vous et qui sont en date du 26 et du 28 novembre. Les quelques lignes qu'il vous a écrites le 26 doivent vous tranquilliser au sujet de la fondation de Marseille. Il m'a fait écrire dans le même sens, et sans perdre de temps, au prieur de la fraternité. Il ne dépendra donc pas de lui que là comme ailleurs la paix et l'union ne s'établissent promptement et pour toujours: et il me semble qu'on doit lui savoir *un certain* gré de l'esprit de concorde qui l'a animé en cette circonstance, qu'il *aurait peut-être été* en droit de se plaindre de n'avoir pas été averti qu'il ne devait plus compter sur les avances si nettes et si instantes qui lui avaient été faites jusqu'à ces temps derniers. M. l'abbé Pinatel, au lieu de tant écrire et de tant parler aujourd'hui, aurait mieux fait de ne pas tant lancer jadis la question de Lyon, et de prévenir depuis les pères de ce couvent, où il devait entrer comme novice, du changement opéré si subitement dans ses sentiments et ses projets. De la sorte on aurait évité un malentendu, qui tourne au gâchis comme vous le dites.

Quant à la question de la Corse, le Rme P. général me charge de vous dire *qu'elle n'appartient nullement au couvent de Lyon, mais il ajoute qu'elle ne relève pas davantage de la province de France, qui n'y a pas plus de droit que la Californie*; le couvent de Corse qu'administre le P. Bourard et où le P. Bonnet vient d'être assigné ne relève aucunement de Lyon. Il est un couvent généralice, comme tous ceux qui sont sous la juridiction *immédiate* du P. général. Appartiendra-t-il au Piémont, auquel il a été offert comme refuge, ou à quelque autre province, rien n'est arrêté dans son esprit sur cette question. Il l'avait offert l'an dernier au R.P. Danzas, dans le cas où le couvent de Lyon

⁶¹ Jandel à Combalot, de Rome le 19.11.1859. AGOP IV, 278, f. 89.

aurait été incorporé à la province; c'est peut-être cette offre du passé qui a permis à ce père de parler dans le sens qui vous a été reproduit exagéré. Dans tous les cas ce couvent reste la propriété du général qui n'a pas l'intention de s'en dessaisir de sitôt ⁶².

Dans cet ensemble, la réponse à Danzas surprend par sa concision: lui, dont les lettres au maître de l'Ordre sont si nombreuses (parfois deux ou trois par semaine) et si prolixes (certaines comptent jusqu'à 20 pages), dut se contenter d'un simple billet dicté au P. Souaillard, et qui, comme les autres documents de cette sorte, n'a pas été enregistré dans le copie de lettres du P. Jandel. Quelques semaines plus tard, après de nouvelles explications données par Danzas pour atténuer la responsabilité du tiers ordre, Jandel lui répond le 11 janvier 1860.

Je vous remercie de vos explications au sujet de Marseille: je n'ai pas la moindre difficulté à reconnaître que ce n'est pas à l'attitude prise par le tiers ordre, mais bien à la volonté de ne pas engager une nouvelle et plus violente guerre avec la province et son chef que j'ai sacrifié cette fondation; et plus j'avance et moins je suis tenté de m'en repentir, et plus je persiste même à croire que je vous ai rendu un grand service; ce qui ne m'empêche pas de vous être reconnaissant de la parfaite docilité avec laquelle vous avez tous accepté une mesure sur l'opportunité de laquelle vous n'étiez pas obligés de partager ma conviction ⁶³.

En revanche le P. Jandel, n'ayant reçu aucune demande de l'évêché de Marseille (malgré les assurances prodiguées à Danzas), n'avait pas à s'adresser à Mgr de Mazenod. Le soin de s'expliquer avec l'évêque revint au principal intéressé. Le refus que Jandel avait été contraint d'opposer à Danzas n'était pas de nature à faciliter les rapports des dominicains avec Mazenod. Aussi Danzas s'explique-t-il de son mieux auprès de lui le 6 décembre (sans craindre de ruiner la réputation du tiers ordre en lui communiquant la semonce de Jandel à la fraternité).

Tout est fini, pour le moment du moins, relativement à notre fondation de Marseille. Notre supérieur a parlé: il a craint un antagonisme et le fâcheux effet qu'il produirait. Il ne nous reste, après avoir accepté cette sentence comme des religieux doivent l'accepter, qu'à mettre de nouveau aux pieds de Votre Grandeur le témoignage de notre profonde gratitude.

⁶² Jandel à Lacordaire, de Rome le 5.12.1859. AGOP XIII, 30 100.

⁶³ Jandel à Danzas, de Rome le 11.1.1860. AGOP IV, 278, f. 107.

Permettez-moi cependant, Mgr, de ne point reléguer tout à fait au nombre des souvenirs du cœur l'insigne bonté avec laquelle vous avez daigné nous accueillir. Nos religieux viendront quelques fois exercer leur ministère à Marseille. J'implore pour eux, Mgr, cette même bienveillance dont nous venons d'être l'objet.

Je prends la liberté, Mgr, de mettre sous vos yeux une copie de la lettre de notre Rme P. général, aux frères du tiers ordre. Elle vous fera connaître ses sentiments à l'occasion du sacrifice qu'il nous impose et qu'il déclare partager ⁶⁴.

« Pour le moment du moins » : une décision dictée par l'opportunité, comme celle du Père général qui interdit au couvent de Lyon de fonder à Marseille, doit être forcément provisoire et ne peut pas engager l'avenir. Danzas soutient aussi la même thèse dans ses lettres au P. Jandel ⁶⁵.

De son côté Lacordaire, qui, jusque-là, n'était pas entré personnellement en lice à Marseille, se met en rapport avec Mazenod le 12 décembre, peut-être pour neutraliser la dernière démarche de Danzas (hypothèse plausible compte tenu des dates), à coup sûr pour ménager l'avenir de la province à Marseille.

Je croirais manquer au respect que je dois à Votre Grandeur et au souvenir de ses anciennes bontés, si je ne lui disais quelque chose d'un incident qui vient de se passer à propos d'un projet d'établissement de notre ordre à Marseille.

Votre Grandeur sait peut-être que le 5 avril dernier, j'ai racheté l'ancien et célèbre couvent de Saint-Maximin, où l'ordre de S. Dominique avait été établi par Charles II d'Anjou, roi de Sicile et comte de Provence, en 1279 (*sic*). Dès le mois de juillet, j'y ai placé une qua-

⁶⁴ Danzas à Mazenod, de Lyon le 6.12.1859. Archives de l'archevêché de Marseille, liasse 399.

⁶⁵ Danzas à Jandel, de Lyon le 7.12.1859: « Tout étant résolu, ce me semble, pour le mieux quant au présent, permettez-moi, mon Rme P., de vous prier de ne pas engager l'avenir. Les pères de la province ne peuvent s'établir sans le consentement de l'évêque. Celui-ci ne se dédira pas tout d'un coup. Changera-t-il dans la suite? Je vous écrivais de Marseille que cela n'était pas dans son caractère. J'étais alors dans l'erreur. Ce qui m'a été dit, ce que j'ai pu voir ensuite des précautions prises par M. Cailhol (le vic. gén.) m'a montré que j'étais mal informé. Mais il y a un point sur lequel je ne crois pas me tromper, c'est que Mgr, jaloux, il faut le dire, de son autorité, se souviendra toujours qu'elle a eu le dessous, par le fait d'un de ses prêtres, et de ses diocésains, les tertiaires. Il y a des choses que Mgr n'oublie pas, j'en ai la preuve, d'où il résulte que, lui vivant, et cela peut durer fort longtemps à voir l'incroyable verdeur de ce vieillard, nos pères de la province peuvent renoncer à Marseille ». AGOP XIII, 33 128.

rantaine de religieux, dont le nombre s'augmentera jusqu'à 80 d'ici deux ou trois ans; car c'est le couvent d'études de notre province de France, et les études ayant une durée de cinq ans, il suffit qu'une vingtaine de novices y entrent chaque année, pour que leur ensemble quinquennal s'élève à 80, ce qui ne peut manquer d'arriver, puisque notre noviciat simple de Flavigny compte habituellement trente novices.

Cet établissement de Saint-Maximin est donc, Mgr, considérable en lui-même, et il l'est encore sous un autre point de vue, parce qu'il se lie à la restauration du culte de sainte Marie-Madeleine à la Sainte-Baume et à Saint-Maximin.

Cela étant, Mgr, il est d'une extrême importance pour nous d'avoir à Marseille une maison de notre ordre, qui puisse soutenir à la fois l'œuvre du noviciat et celle de sainte Madeleine, et je me proposais d'en entretenir Votre Grandeur après avoir mis la main dernière à un écrit que je prépare sur la vie et le culte de cette illustre amie de N.S. Jésus-Christ. Je voulais ne me présenter à elle qu'avec ce titre à sa bienveillance et à sa protection. Mais il est arrivé que nos pères de Lyon, couvent détaché de la province de France et placé sous la juridiction immédiate de notre Rme maître général, ont pris les devants près de Votre Grandeur, ce qui était assurément leur droit. Dès lors, et pour empêcher un conflit, j'ai écrit immédiatement au Rme maître général, lequel, considérant la liaison morale entre Saint-Maximin, Marseille et l'œuvre de sainte Madeleine, a décidé que la province seule pourrait s'établir à Marseille. C'est cette décision, Mgr, que je prends la liberté de vous faire connaître, puisqu'elle ne saurait [avoir] d'effet que par le consentement et le concours de Votre Grandeur. Notre général a le droit d'interdire à tels ou tels de ses religieux une fondation à Marseille; mais il n'a pas le droit de disposer de Marseille sans l'accord de son évêque. Je vous prie donc, Mgr, de peser cette affaire devant Dieu, et de voir s'il n'est pas juste au point de vue du voisinage de Saint-Maximin, et conforme aussi à la piété de votre cœur pour sainte Marie-Madeleine, de nous réserver l'avenir à Marseille.

Je dis l'avenir, parce que nous ne sommes pas encore prêts pour cette fondation, à cause de celles que nous faisons en ce moment à Dijon, Bordeaux et Saint-Maximin, lesquelles épuisent nos ressources en hommes et en argent.

Aussitôt que mon écrit sur sainte Madeleine aura paru, c'est-à-dire dans le courant de février prochain, j'aurai l'honneur d'en offrir un exemplaire à Votre Grandeur⁶⁶.

⁶⁶ Lacordaire à Mazenod, de Sorèze le 12.12.1859. Archives de l'archevêché de Marseille, liasse 399.

Quelle fut la réponse officielle de l'évêque à l'un et à l'autre, je l'ignore, mais le 21 décembre l'abbé Blanc, bien informé quoique partial, écrit à Danzas : « Mgr l'évêque et M. Cailhol vous sont toujours très dévoués. Ils ont été étonnés et contrits et de la décision et du motif allégué »⁶⁷. En somme, Danzas était invité à ne pas se tenir pour battu.

4. LES RÉACTIONS DE LACORDAIRE

La correspondance de Lacordaire avec Pinatel et, par celui-ci, à la fraternité des dames, est malheureusement perdue. L'abbé Carausant n'était pas du nombre des correspondants de Lacordaire, car ce dernier avait dû demander son adresse à Pinatel. A lui et à la fraternité des messieurs, Lacordaire adresse une parole d'apaisement dès le 26 novembre, avant même de connaître la décision du P. Jandel.

M. le curé de Saint-Barthélemy m'a fait connaître la fidélité avec laquelle nos tertiaires de Marseille se sont prononcés récemment pour la province dominicaine de France dont ils font partie. J'en ai été sensiblement touché et reconnaissant, et, si vous le jugez à propos, je vous prie de leur faire part de ces sentiments qu'ils m'ont inspiré par leur conduite. Il n'y a, du reste, en tout ceci qu'un malentendu. Le général, qui est dans les meilleures dispositions d'impartialité et de paternité à notre égard, ne savait certainement rien de ce qui se passait, et je ne doute pas qu'il n'entre dans des vues qui sont celles de l'équité. Il faut nous en reposer sur lui, d'autant plus qu'il désire passionnément faire disparaître les dernières traces d'un antagonisme qui n'a aucune cause sérieuse, et qui n'est que le résultat d'un peu d'exagération déjà démentie par l'expérience. L'ordre de Saint-Dominique a toujours vécu dans l'unité la plus parfaite, malgré quelques nuances d'observances selon les provinces, et il n'a jamais toléré de séparation et de division. Il en sera de même aujourd'hui. La province actuelle de France est la province mère; elle suit une observance supérieure à tout ce qui [se] faisait avant elle, conforme à nos lois, et elle tend de plus en plus à la régularité. Il n'y a entre nous aucun dissentiment qui ait des raisons de durée, et j'ai la ferme espérance qu'un avenir prochain rapprochera tous les esprits. Le tiers ordre de Marseille y contribuera par ses prières, j'en suis bien convaincu⁶⁸.

⁶⁷ Blanc à Danzas, de Marseille le 21.12.1859. AGOP XIII, 33 128.

⁶⁸ Lacordaire à Carausant, de Sorèze le 26.11.1859. Bibliothèque Arbaud, Aix-en-Provence.

L'ordonnance réglant les rapports entre le couvent de Lyon et la province de France avec la lettre d'envoi que Jandel y avait jointe le 26 novembre arrivent à Sorèze le samedi 3 décembre. Le lundi 5, Lacordaire répond à Jandel.

J'ai reçu avant-hier votre ordonnance en date du 24 novembre dernier relative aux rapports de la province de France avec la communauté de Lyon, qui s'en est détachée. Je m'empresse de vous en témoigner ma reconnaissance, ainsi que de la lettre où vous assurez à la province le droit exclusif de fonder un établissement à Marseille. Ces deux actes amèneront, j'en ai la confiance, une pacification solide.

Je vous envoie la copie d'une lettre que j'ai immédiatement envoyée au R.P. Danzas et la copie d'une lettre adressée aux prieurs de nos couvents pour leur communiquer officiellement votre ordonnance ⁶⁹.

La lettre du provincial aux prieurs leur indique le bon usage à faire de l'ordonnance du P. Jandel et leur apprend la conclusion de l'affaire de Marseille.

Vous trouverez ci-jointe une ordonnance du Rme maître général en date du 24 novembre dernier. Elle a pour but de donner des garanties à la province à l'égard de la communauté qui s'est détachée d'elle, et d'établir de bons rapports entre cette communauté et nous. C'est moi-même qui ai été le promoteur de cette ordonnance. Il vous sera aisé, en la lisant, de vous rendre compte de ses diverses parties, d'en saisir le lien et la portée.

Vous voudrez bien, mon T.R.P., assembler votre chapitre et lui donner lecture de cet acte de l'autorité générale. Vous lui recommanderez en même temps, s'il en était besoin, d'user désormais d'une bienveillante réserve à l'égard du couvent de Lyon et de ses religieux.

Vous apprendrez avec plaisir que, sur mes instances, le Rme maître général a réservé à notre province le droit exclusif d'établir à Marseille un couvent de notre ordre. Le voisinage de Saint-Maximin rendait cette décision nécessaire à plusieurs titres et le Rme maître général l'a reconnu avec une impartialité qui doit exciter notre reconnaissance ⁷⁰.

Quant à la lettre au P. Danzas, il est difficile d'y voir davantage que la proposition d'un armistice. Dictée sur ce ton, la réconciliation fraternelle n'est pas pour demain.

⁶⁹ Lacordaire à Jandel, de Sorèze le 5.12.1859. AGOP XIII, 30 100.

⁷⁰ Copie conforme signée par Lacordaire et adressée à Jandel. AGOP XIII, 30 100.

Vous avez dû recevoir du Rme maître général sous la date du 24 novembre dernier une ordonnance destinée à mettre un terme au mauvais état des rapports entre notre province de France et la communauté que vous dirigez. C'est moi, mon T.R.P., qui ai été le promoteur de cette ordonnance. Appelé une seconde fois par la Providence à gouverner l'ordre de St Dominique dans notre pays, je n'ai rien eu de plus à cœur que de faire cesser un antagonisme dont la perpétuité était un malheur permanent pour notre saint ordre. La province est assez forte aujourd'hui, assez unie, assez protégée de Dieu, assez estimée dans ses œuvres, pour soutenir une lutte, même publique; mais je crois que cette lutte serait déplorable, et je me suis résolu à tout faire pour en éviter l'éclat. J'ai supporté des calomnies répandues sur nous, et dont j'avais des preuves; j'ai su, en particulier, tout ce que le P. Lecomte a répandu d'injurieux et de faux sur nous. Je me suis tu et j'ai dissimulé jusqu'à présent, persuadé que votre communauté finirait par comprendre tout ce qu'une telle situation a de peu digne et même de peu honnête.

Vous vous êtes séparés de la province de France; c'est un fait accompli, je l'accepte. Mais cette séparation n'entraîne pas que vous nous fassiez la guerre. Il y a eu dans notre ordre des nuances d'observations; vous avez préféré en introduire une, au lieu de vous soumettre à celle que j'avais établie. Je n'ai rien à dire à cela, et la seule chose qui m'ait fait de la peine, ce sont les procédés violents et injustes dont vous avez usé, et qui, malgré ma réélection au provincialat ont plus ou moins persévéré. Je vous avais comblé pendant dix années de ma confiance et de mon affection. Il m'a été pénible de voir combien peu vous en avez tenu compte; mais, sauf ce regret, je n'ai eu aucun sentiment d'amertume ni de jalousie.

Aujourd'hui, mon T.R.P., l'ordonnance du Rme maître général vous offre une occasion de revenir honorablement sur bien des choses malheureuses. J'ai confiance que vous la saisirez et que désormais il ne nous reviendra plus de tous côtés que des preuves de votre esprit de bienveillance et de fraternité pour nous. De mon côté, je ferai effort pour que les religieux qui dépendent de moi ne parlent de vous et des vôtres que comme de frères sincèrement estimés.

Vous savez sans doute, mon T.R.P., que le Rme maître général a réservé à la province le droit exclusif de fonder un établissement à Marseille, ainsi qu'il m'en a donné l'assurance par une lettre qui accompagnait son ordonnance du 24 novembre. La possession de Marseille est une nécessité pour notre couvent de Saint-Maximin, qui contient déjà 40 religieux, qui en aura 60 dans un an, et qui est destiné à en recevoir 80, sans compter les hôtes. Le Rme maître général l'a compris et il a bien voulu nous donner l'assurance dont je vous parle. Je vous prie de ne point voir là un esprit de compétition à votre égard.

Les trois quarts de la France sont sans couvents de notre ordre, et il vous sera aisé de vous établir sans que nous nous gênions les uns les autres, en ne ménageant pas nos convenances réciproques.

Plaise à Dieu, mon T.R.P., que cette lettre vous trouve dans des dispositions semblables aux miennes! Il est temps, croyez-le, bien plus pour vous que pour nous, de mettre un terme à une situation qui n'a plus de raison d'être. J'ai la confiance qu'il en sera ainsi et vous prie etc. [d'agréer, mon T.R.P., l'expression de sentiments de confiance en Notre Seigneur]⁷¹.

5. LA DERNIÈRE PÉRIPÉTIE EN 1861

Malgré les promesses que Danzas avait reçues à l'évêché de Marseille, Mgr de Mazenod ne s'est jamais adressé au P. Jandel. Le seul document parvenu à Rome, c'est une lettre sur papier à en-tête de l'évêché de Marseille, datée du 3 janvier 1861, rédigée et signée par le vicaire général Cailhol (celui que le parti de Danzas tenait pour l'allié le plus solide et le plus efficace).

J'ai eu l'honneur de vous écrire plusieurs fois pour vous témoigner non pas seulement en mon nom, mais aussi au nom et de la part de Mgr l'évêque de Marseille, l'avantage que nous trouvions à avoir une maison de PP. dominicains à Marseille; je vous exprimais un désir formel de Sa Grandeur sur ce point, et tout autant que la fondation de cet établissement dans notre ville pourrait être agréée par Votre Révérence. L'absence de toute réponse nous avait fait de la peine, jusqu'au moment où j'ai su par le R.P. Antonin Danzas que mes lettres ne vous étaient point parvenues. J'avais craint personnellement que les conditions que je vous avais soumises, mon T.R.P., ne puissent vous convenir et que c'était là le motif de votre silence (...).

Quant à la préférence que donnait Mgr aux religieux de la maison de Lyon et qui l'amenaient à vous demander les pères de Lyon, elles ne doivent point vous surprendre, mon Rme P.: l'évêque de Marseille

⁷¹ Lacordaire et Danzas ont chacun de leur côté adressé à Jandel une copie de cette lettre. AGOP XIII, 30 100 et 33 128. Sous cette dernière référence figure aussi la copie de la réponse de Danzas à Lacordaire, sans date, mais entre le 5.12 et le 18.12: « Vous nous trouverez toujours disposés à concourir pour notre part à la paix plus qu'à la guerre. Je serai heureux, en agissant dans ce sens, de correspondre aux vœux du Rme P. général et aux vôtres. Et veuillez croire que ce n'est qu'à cause des sentiments qui m'animent que j'évite de toucher aux divers points que soulève votre lettre ».

est religieux lui-même; il tient beaucoup à tout ce qui se rapporte aux observances primitives. Aussi a-t-il pris une sorte d'engagement avec le R.P. Danzas ou tout autre père de sa maison, tandis qu'il ne donne aucune suite aux demandes qui lui viennent, *indirectement du moins*, pour le compte des pères de la province de France.

Je me propose, mon T.R.P., d'insister auprès de vous sur cette préférence, en vous en faisant valoir divers motifs que vous apprécierez certainement, mais je n'en ai pas le temps aujourd'hui (...). J'ai l'espérance que vous voudrez bien ne pas demeurer trop longtemps d'écrire à Mgr de Marseille pour lui faire savoir que ses désirs seront accomplis le plus tôt qu'il vous sera possible, en ce qui regarde la fondation par les pères de Lyon. Je considère cela comme *excessivement* urgent dans l'instance d'une fondation de PP. dominicains à Marseille ⁷².

La démarche de l'évêché, sans modifier les conditions objectives qui avaient provoqué la décision négative du P. Jandel, constituait un fait nouveau de nature à retourner par la suite l'attitude du maître de l'Ordre. Jandel escomptait y trouver un moyen détourné, si l'évêque maintenait son opposition au P. Lacordaire, de ramener le P. Danzas à Marseille. La réponse de Jandel au vicaire général achève de faire la lumière sur les motifs, et les détours, du gouvernement de l'Ordre dans cette affaire.

Je profite à mon tour avec empressement du départ d'un de nos pères pour répondre à la lettre du 3 que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et que m'a remise le P. François Balme. Permettez-moi avant tout de vous exprimer mon regret de n'avoir reçu aucune des trois lettres précédentes que vous aviez eu la bonté de m'adresser, et de vous prier en même temps d'être auprès de S.G. Mgr de Marseille l'interprète de ma reconnaissance pour ses offres bienveillantes, et pour l'intérêt tout spécial qu'il témoigne à notre fondation de Lyon, en en demandant une colonie.

Je serais d'autant plus heureux de répondre en cela aux désirs de Sa Grandeur, qu'ils étaient depuis longtemps les miens, et qu'il y a bien des années déjà que j'avais engagé le P. Danzas à tâcher de réaliser une fondation à Marseille. Mais à cette époque, le petit nombre des sujets de Lyon ne lui permettait pas d'entreprendre une fondation nouvelle, ni même de fixer avec certitude l'époque à laquelle il pourrait la réaliser: cette circonstance détermina plusieurs amis de notre ordre à s'adresser à la province de France, et ils s'assurèrent que le T.R.P. Lacordaire serait en mesure de leur envoyer des religieux dans un assez court délai. J'ignorais complètement ces démarches, lorsque j'en

⁷² Cailhol à Jandel, de Marseille (Evêché) le 3.1.1861. AGOP XIII, 33 128.

fus instruit par ceux qui les avaient faites et par le T.R.P. Lacordaire lui-même, qui, en apprenant l'hiver dernier que j'autorisais nos pères de Lyon à s'occuper sérieusement d'établir un hospice à Marseille, réclamèrent contre ce qu'ils regardaient comme un empiètement, et qui pouvait en avoir, en effet, les apparences, bien que ce ne fût que l'exécution d'un projet de beaucoup antérieur.

Dès lors, ne voulant à aucun prix permettre qu'une de nos fondations pût devenir une pomme de discorde entre la province de France et le couvent de Lyon, et une source de division entre les fidèles même de Marseille, je m'empressai de déclarer que je renonçais à tout projet d'y établir une colonie de Lyon, et que je laissais le terrain complètement libre à la province; j'en avertis le P. Danzas, qui se soumit à l'instant même, et cessa dès lors toute démarche dans ce but.

Aujourd'hui aux motifs toujours subsistants de conciliation et de charité qui m'ont porté à faire ce sacrifice à la paix et à la concorde, se joint l'engagement que j'ai pris vis-à-vis du P. Lacordaire et de la province de France, engagement par lequel j'ai voulu dissiper tout ombrage comme toute inquiétude. Vous concevez d'après cela, monsieur le vicaire général, que je ne puis en aucune manière accepter pour l'œuvre de Lyon les propositions si bienveillantes de Mgr, et c'est ce qui m'empêche de lui écrire à lui-même pour le remercier.

Mais si Sa Grandeur persiste dans la résolution de refuser son consentement à l'établissement d'un couvent de la province de France à Marseille, résolution complètement indépendante de ma volonté et que rien n'a provoqué de ma part, non plus que de celle des pères de Lyon, qui y sont entièrement étrangers, alors quand cette année Mgr recevra la demande formelle du T.R.P. provincial, c'est à lui qu'il appartiendra de trancher la question. S'il croit devoir opposer un refus à la demande, je serai par là même délié de mes engagements, et s'il se détermine alors à me renouveler la proposition que vous voulez bien aujourd'hui m'adresser de sa part, rien ne m'empêchera plus de l'accepter.

J'espère que vous apprécierez ainsi que Mgr les considérations délicates qui ne me permettent pas d'accéder à ses désirs, et si je suis entré dans d'aussi longs détails, c'est que j'ai regardé comme un devoir de répondre du moins par la franchise de mes explications à la confiance que Sa Grandeur m'accordait ⁷³.

La divulgation de cette lettre à Marseille eût provoqué un tollé et eût mis Jandel dans l'embarras. Néanmoins les partisans du couvent de Lyon en eurent vite confiance. Trois mois plus tard, en effet, Danzas

⁷³ Jandel à Cailhol, de Rome le 10.1.1861. AGOP IV, 278, f. 249-250.

écrivait à Jandel: « Votre lettre à M. Cailhol a relevé, dans le clergé qui nous est favorable, une espérance que je n'ai jamais entretenue, mais qui semble, surtout en M. Cailhol, tout à fait indestructible »⁷⁴. A leur tour les amis de Lacordaire ne tardèrent pas à s'alarmer: Pinatel alerta Lacordaire, qui se plaignit à Jandel.

Je me borne à vous communiquer la lettre ci-dessus. Vous m'avez donné votre parole que la province *seule* aurait de vous la faculté canonique de s'installer à Marseille. C'est au nom de cette parole que nous avons fait à Saint-Maximin près de 80 000 fr de réparations en outre du prix d'acquisition qui avait été de 85 000 fr, que nous avons fondé à Marseille un Comité pour la *réparation des lieux saints de Provence*, lequel vient d'acquérir au dessous de la sainte grotte un domaine de 194 hectares au prix de 45 000 fr et on va y bâtir une maison de 70 000 fr. Toutes ces œuvres sont liées; elles ont Marseille pour centre et pour assurances. Le jour où, contre votre parole solennelle, les pères de Lyon s'établiraient à Marseille, tout ce que nous avons fait serait renversé et donnerait au public le spectacle d'une division scandaleuse et déplorable.

Aussi, Rme P., j'ai toujours répondu que je comptais sur votre parole, et je n'ai attribué qu'à l'intempérance et à l'esprit d'intrigue des pères de Lyon tout ce qu'ils ont continué de faire à Marseille. Néanmoins je vous prie de leur écrire et de mettre enfin un terme à une situation équivoque aux yeux de bien des gens. La France est bien grande: pourquoi venir nous assiéger sur un terrain où nous avons *la base même de notre province*, et que vous nous avez réservé ⁷⁵?

⁷⁴ Danzas à Jandel, de Lyon le 4.5.1861. AGOP XIII, 33 128. « Il est bon de noter pour tout expliquer, ajoute Danzas en post-scriptum, que M. Cailhol est un homme mesuré, prudent et habile, tenace dans ses affections, implacable dans ses aversions, et qu'il gouverne avec une rare habilité la fougue de Mgr. Il est vrai encore que M. Cailhol nous est affectionné, on pourrait dire jusqu'à la tendresse, et que de même que lors de la fameuse rencontre il préparait depuis deux ans notre fondation, il n'a pas cessé depuis ce temps de vouloir arriver à ses fins. Ce bon M. n'oublie pas que le jour où Mgr nous avait accordé son consentement, il était allé dire à N.-D. de la Garde une messe d'action de grâce, en disant: « Voilà enfin mes désirs satisfaits ». Il a un pèlerinage sur le cœur. Tant qu'il sera quelque chose, il n'en démordra pas, et s'il ne peut nous avoir, il empêchera toujours les pères de passer. Plusieurs ecclésiastiques subissent son influence sur cette question, entre autres M. Carausant, le directeur du tiers ordre, homme excellent malgré cela ».

⁷⁵ La lettre de Pinatel à Lacordaire est datée du 24 avril. Sur la même feuille, Lacordaire utilise le blanc pour écrire à Jandel le 26 avril 1861. AGOP XIII, 30 102.

Les hostilités allaient-elles se rouvrir et le processus de novembre 59 allait-il recommencer ? Le maître de l'Ordre se tira de ce mauvais pas en rejetant, une fois de plus, la faute sur Pinatel ⁷⁶. Mais le P. Jandel ne pouvant plus revenir sur ses décisions antérieures, toute fondation des pères de Lyon à Marseille était définitivement écartée.

6. LE BILAN D'UNE CRISE

Grâce à l'arbitrage du P. Jandel les querelles publiques s'éteignirent ⁷⁷. Le silence favorisa l'apaisement. Mais les blessures furent longues à cicatriser. Pinatel et le tiers ordre, en prenant parti pour Lacordaire contre les projets du couvent de Lyon, en obligeant le maître de l'Ordre à stopper la fondation de Danzas à Marseille, en mettant Mgr de Mazenod en demeure de choisir entre Lacordaire, à qui il était hostile, et Danzas, qu'il eût préféré, avaient provoqué à leur insu bien des irritations à Rome ⁷⁸ et bien des défiances à Marseille ⁷⁹. Le couvent dominicain ne put y être rétabli, par la province de France, qu'après la mort de

⁷⁶ Jandel à Lacordaire, de Rome le 30.4.1861 : « L'expérience que j'ai faite du caractère brouillon de M. l'abbé Pinatel m'autorise à regarder ses alarmes comme le fruit de son imagination, et à ne pas en croire un mot. Il est d'ailleurs évident qu'on ne peut attendre de moi aucune réponse au sujet de Marseille, puisqu'on ne m'a adressé aucune demande, et par cela seul j'ai droit de juger du reste ». AGOP IV, 278, f. 288.

⁷⁷ Cependant l'attitude de Jandel dans cette affaire montre quelque duplicité. A maintes reprises il a revendiqué la responsabilité d'avoir conseillé le premier et depuis longtemps à Danzas de faire une fondation à Marseille : « depuis bien des années » (à Chatagnier le 28.11.59), « il y a bien longtemps » (à Cailhol le 10.1.61), « depuis avant la fondation de Saint-Maximin » (à Lacordaire le 26.11.59, à Chocarne le 15.12.59). Reste que la fondation conseillée avait pour but d'abord d'étendre « l'œuvre de Lyon », puis « d'occuper le terrain les premiers ». Jandel est bien derrière Danzas : sa responsabilité directe dans l'incident de Marseille est incontestable. La péripétie de janvier 1861 est encore plus révélatrice.

⁷⁸ Avec le tiers ordre de Marseille, tout finit de la part du P. Jandel par une attitude conciliante : la lettre à Jules de Magallon le 16.12.1859 (AGOP IV, 278, f. 95) ne laisse aucun doute. Avec Pinatel, en revanche, c'est la tactique suggérée à Jandel par Danzas qui a prévalu : il fallait un coupable, ce fut Pinatel, à qui on ne cessa de reprocher son « revirement » à l'égard des pères de Lyon. Réponse de Jandel à Pinatel, qui le 21.12.59, avait expliqué la genèse et le déroulement de l'affaire de Marseille : « On est satisfait de ses explications : mais s'il eût averti de son changement, tout l'*imbroglia* eût été évité » (mention de la main de Jandel sur la lettre de Pinatel). AGOP XIII, 30 100.

⁷⁹ Cf. plus haut note 65.

Mazenod (21.5.1861) et celle de Lacordaire (21.11.1861). Et encore les séquelles de la crise continuèrent-elles de peser sur les débuts de la fondation entreprise en octobre 1862 ⁸⁰.

Au-delà de l'anecdote historique, il reste à comprendre ce qui était en jeu dans la crise de Marseille 1859. Outre le désaccord fondamental dans la conception même de la vie dominicaine qui opposait Jandel à Lacordaire, les dissensions entre le couvent de Lyon et la province de France présentaient tous les caractères passionnels d'une brouille de famille: faute de pouvoir s'entendre, il fallut divorcer. L'opinion publique fut appelée à arbitrer les dissentiments internes des dominicains français: Marseille en a donné l'exemple en 1859 ⁸¹. Accusés par le P. Jandel d'avoir fait scandale en s'opposant à Danzas, les frères du tiers ordre avaient beau jeu de répondre: « Où a été, en vérité, le scandale offert au monde, sinon dans la connaissance de cette division entre des religieux du même ordre, division que nos rapports, pourtant constants, avec le couvent de Saint-Maximin, nous avaient laissé ignorer et que l'arrivée des pères de Lyon à Marseille est venue seule signaler à notre ville » ⁸².

Danzas et les siens, qui subissaient les répercussions des discordes entre les catholiques français, avaient-ils l'initiative de leurs entreprises

⁸⁰ Danzas écrivait à Jandel le 2.2.1862: « Il se peut qu'à l'heure qu'il est, les pourparlers des pères [de la province de France] avec le nouvel évêque de Marseille aient abouti à leur satisfaction, mais bien récemment un témoin auriculaire nous faisait savoir qu'à cause même de ces pourparlers, Mgr Cruice, dont le zèle était refroidi, avait dit: J'appellerai les pères de Lyon, qui sont aussi fils de S. Dominique. Ce n'était qu'une velléité, mais qui montre que les pères n'étaient pas aussi sûrs du terrain qu'ils croyaient l'être. Nous avons des amis qui tiennent encore l'oreille de Mgr Cruice et qui nous ont plusieurs fois engagés à ouvrir avec lui des relations, ne fût-ce qu'à titre de simple politesse, ce que nous avons esquivé. Mais tout cela prouve qu'il faut prendre garde de ne pas retomber dans la situation d'autrefois, où nous nous excluions les uns les autres à Marseille. Qui ne voit que, sans beaucoup de finesse, un évêque qui ne se soucierait que médiocrement des dominicains, pourrait profiter de cette situation en se déclarant pour ceux qui sont impossibles. Les pères prétendaient (à tort, je crois) que c'était la tactique de Mgr de Mazenod ». AGOP XIII, 33 130. — Lorsque fut inaugurée le 17.10.1862 la chapelle provisoire de la nouvelle fondation, dont le P. Chocarne était le supérieur, la cérémonie était présidée par Mgr Cruice, en présence du P. Jandel et du provincial: les trois dominicains de Lyon qui prêchaient au même moment une mission à la paroisse Saint-Lazare (dont le P. Lecomte) n'étaient pas là car ils n'avaient pas été invités.

⁸¹ « Enfin nous aurons des religieux qui connaissent la vie religieuse », disaient les dames du tiers ordre franciscain. Cf. note 54.

⁸² Magallon à Jandel, de Marseille le 11.12.1859. AGOP XIII, 30 100.

autant qu'ils le croyaient ? N'étaient-ils pas manipulés par des prélats anti-libéraux, désireux de ramener à leur giron politique (de « récupérer », comme on dit aujourd'hui) l'œuvre du P. Lacordaire ? Selon Foisset, observateur lucide de cette situation, les adversaires de Lacordaire se sont servis des pères de Lyon contre lui, pour le décrier ou le rabaisser. « Les évêques *veillotistes*, comme Mgr de Poitiers, les ont opposés à ceux qui restaient fidèles au restaurateur de la province. Les pères de Lyon se sont vus appelés à prêcher dans tel diocèse, à l'exclusion systématique des pères que je nomme lacordairiens, et cela dans une pensée profondément hostile à ces derniers. Je sais combien tout cela est brûlant »⁸³. L'abbé Pinatel, qui n'était pas sans alliés dans le clergé marseillais ni dans l'entourage de Mazenod, a peut-être arraché à l'évêque quelque banale approbation des desseins de Lacordaire sur Marseille, sans que cette bénédiction engage en rien l'autorité épiscopale. Mais l'attitude véritable de Mazenod, foncièrement hostile aux positions de Lacordaire, c'est celle qui ressort des propos rapportés par le P. Lecomte et le P. Danzas, ou par l'abbé Blanc et l'abbé Combalot : elle était de tout point semblable à celle que Foisset attribue à l'évêque de Poitiers⁸⁴.

Au fond, ce qui divise les dominicains, comme les catholiques de France, c'est la question : quelle Église pour quelle société ? à laquelle les uns et les autres apportent des réponses contradictoires. Les uns acceptent le monde, passionné de liberté, issu de la Révolution française : Lacordaire espérait, disait-il par boutade, « mourir en religieux pénitent et en libéral impénitent »⁸⁵. Les autres ne rêvent que de restaurer un moyen âge idéalisé qu'ils érigent en norme insurpassable ; la passion archéologique dont Danzas fait preuve au couvent de Lyon

⁸³ Foisset à Cartier, de Dijon le 9.12.1864. AGOP XIV, fonds Ligiez, liasse 28.

⁸⁴ Y compris pour le choix des prédicateurs. Danzas écrit à Jandel le 7.12.1859 : « Il y a dans le clergé [de Marseille] un prononcé en notre faveur assez marqué. Nos pères ont bien pris. M. Cailhol les faisait venir en vertu des desseins que je vous ai dits (...) De plus en plus nous sommes appelés et engagés pour l'avenir. M. Combalot a battu les buissons pour nous. Enfin je sais par le P. Eymard que dans la réunion d'ecclésiastiques où Mgr a annoncé qu'il venait de nous appeler, un curé, qui malheureusement avait été à Bordeaux, avait donné des détails sur la prédication de nos pères dans cette ville. On entendait en faire un argument en notre faveur ». AGOP XIII, 33 128.

⁸⁵ P. Baron, article « Lacordaire », dans *Catholicisme* t. VI, col. 1570.

n'est pas fortuite. « Un des côtés de notre observance, écrivait-il à E. Cartier, est très certainement le goût de l'antiquité (...) Dans nos constructions de même nous affectons l'archaïsme (...) Il est certain que nous puisons toutes nos inspirations dans le passé »⁸⁶. Dans l'Ordre, rétablir l'observance primitive devient alors un but: « pour être lui-même, un corps religieux doit vivre de son passé; le mettre en œuvre, c'est l'avenir »⁸⁷. Après décembre 1859 le conflit entre les pères de Lyon et ceux de la province peut cesser, les frères ne sont pas réconciliés pour autant. En refusant aux pères de Lyon de s'établir à Marseille Jandel empêchait ce qui eût constitué un obstacle insurmontable à l'entente, un foyer de discordes perpétuelles; les causes profondes de la désunion n'en subsistaient pas moins. A cet égard, les différences d'observance comptaient peu. « Ce qui est plus grave, écrivait Chocarne à Cartier au sujet des pères de Lyon, et ce qui rend, à mon avis, la réconciliation plus difficile, c'est leur esprit anti-dominicain dans le sens où le P. Lacordaire l'avait compris (...) Il aimait les institutions et l'esprit libéral de notre ordre pour leurs rapports avec l'état actuel de la société; la liberté et l'esprit moderne sont pour eux la grande bête de l'Apocalypse »⁸⁸.

L'incident de Marseille 1859, qui pouvait sembler une misérable querelle de moines inspirée par de mesquines rivalités, s'avère être un affrontement de passions et d'options au cœur de l'Église de France entre deux partis irréconciliables. Dans l'épisode marseillais de ce conflit, Lacordaire jamais ne s'abaisse. Que ce soit dans sa fermeté à défendre auprès du P. Jandel les droits de la province, dans son refus de céder aux appels qui l'invitaient à descendre en personne dans l'arène, dans sa hauteur de vue qui le préserve de se laisser intoxiquer par l'abbé Pinatel comme Danzas l'était par l'abbé Blanc, dans son désir sincère de mettre fin aux hostilités entre frères, toujours il se révèle d'une noblesse sans faille. Mais combien d'amis de Lacordaire durent, comme E. Cartier, déplorer la scission dont leur famille spirituelle donnait le spectacle, et s'éloigner discrètement des disputes auxquelles ils vou-

⁸⁶ Danzas à Cartier, de Lyon le 7.9.1862. AGOP XIV, fonds Ligiez, liasse 28.

⁸⁷ A. Danzas, *Etudes sur les temps primitifs de l'ordre de Saint Dominique*, t. I, Poitiers, 1873. Préface p. VI. Temps primitifs, explique-t-il, « nous entendons par là l'âge d'or » (p. VII).

⁸⁸ Chocarne à Cartier, de Marseille le 24.4.1863. AGOP XIV, fonds Ligiez, liasse 28. Lettre que je publie *in extenso* dans l'article cité note 3.

laient rester étrangers⁸⁹. A présent, nous n'avons plus à épouser — ni à étouffer — les querelles de jadis. La mémoire du restaurateur de l'ordre des prêcheurs en France n'a rien à craindre de la publication des documents inédits sur le conflit qui opposa les frères. Elle en sort grandie, et c'est justice.

⁸⁹ « Je déplore le scandale que ma famille spirituelle donne en France et je me réjouis maintenant de l'isolement auquel la Providence m'a condamné. Je veux rester étranger à vos débats (...) Je me renferme désormais dans la retraite et le silence ». Cartier à Danzas, d'Amboise le 22.12.1862. AGOP XIV, fonds Ligiez, liasse 28. — Je cite ces paroles attristées en me demandant si elles n'expriment pas non plus ce qu'a été, pour finir, l'attitude de l'abbé Pinatel à l'égard de l'Ordre: à ses funérailles rien, semble-t-il, n'a rappelé son appartenance à la famille de S. Dominique.

Quelle blessure intime Lacordaire reçut de ces dissensions et de ce qu'il appelait la trahison de Danzas, si on le devine à la lettre qu'il adressa à ce dernier le 5.12.1859 (cf. *supra* p. 361) on en mesure mieux la gravité à la réponse qu'il fit aux observations reçues de Jandel. « J'ai reçu votre lettre du 15 de ce mois où il est question de celle que j'avais écrite au R.P. Danzas et dont je vous avais envoyé copie. Je n'avais que trois partis à prendre: ou ne rien écrire et attendre, ou écrire une lettre diplomatique, ou enfin écrire et donner lieu au R. P. Danzas d'entrer dans une explication franche et complète de sa conduite à mon égard. J'ai pris ce dernier parti comme le plus droit et le plus capable, s'il était possible, d'amener un retour entre nous. Ce retour, sans doute, aurait exigé du R.P. Danzas un effort. de simplicité et d'ouverture, un de ces mouvements qui réparent bien des fautes. Car vous ne devez pas perdre de vue qu'il y a entre le R.P. Danzas et moi une question de coeur. Il a été dix ans mon homme de confiance et d'une confiance absolue. Or je suis convaincu qu'il a trahi cette confiance et manqué à tout ce qu'il me devait; c'est là entre nous la question de fond. Le R.P. Danzas m'a répondu une lettre diplomatique, qui n'est ni bonne ni mauvaise, et qui me prouve que je me suis trompé en attendant de lui davantage. C'est donc une affaire réglée. Mais mon intention n'en était pas moins généreuse, et c'est pourquoi je vous ai envoyé ma lettre, afin que si elle ne réussissait pas, vous eussiez la preuve de ma sincérité et de mon bon vouloir. Cela peut vous paraître étrange, mais votre étonnement est causé par une ignorance de ce que j'ai été pour le P. Danzas et de ce qu'il a été pour moi. C'est pourtant le point essentiel ». Lacordaire à Jandel, de Sorèze le 22.12.1859. AGOP XIII, 30 100.